



# DÉCHETS



2023

ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

\*\*\*

ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES  
DES DÉLÉGATAIRES



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**





# **ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES**

# LA SOCIÉTÉ VALBOM

Délégataire de service public – Concession avec travaux portant sur le service de traitement des déchets ménagers et assimilés



Crédit Photo Valbom



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

## RÉSUMÉ

Le document présenté constitue l'analyse du délégant sur la partie financière relative à l'exercice 2023. Concernant les travaux de premier établissement, trois mises en service ont eu lieu : les travaux d'extension du centre de tri, l'usine de valorisation énergétique de Cenon et le réseau de chaleur industriel alimentant la station d'épuration clos de Hilde. Sur le déroulé de l'activité, bien que les volumes soient inférieurs au plan d'affaires initial procurant moins de chiffre d'affaires, la valorisation

énergétique a été très profitable du fait de l'envolée des tarifs de revente d'électricité. Ainsi l'exercice se solde par un résultat net positif (1,3 M€).

L'avis du délégant s'appuie sur les comptes annuels, le prévisionnel initial et les documents comptables. Sur ces dernières années, excepté 2023, l'activité a été en fort retrait par rapport aux prévisions contractuelles initiales ; les résultats cumulés sont structurellement négatifs.

## SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2023	<ul style="list-style-type: none"><li>• 29 février réception du CRA* délégataire et de la maquette financière pour analyse</li><li>• 11 mars demande de complétude des documents financiers</li><li>• 26 mars retour de BM sur CRA V1</li><li>• 11 avril explication du recollement des fichiers immobilisation comptable, suivi travaux et inventaire</li><li>• 12 &amp; 30 avril relances sur les questions restantes posées à Valbom</li><li>• 3 mai demande de précision sur le fichier prix matière pour reconstituer le chiffre d'affaires</li><li>• 7 mai envoi du rapport pour observations éventuelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 mars présentation du CRA par le délégataire et premières observations de BM</li><li>• 19 mars compléments documents financiers</li><li>• 11 avril réception du CRA V2 et compléments</li><li>• 26 avril 2<sup>e</sup> version de certains fichiers</li><li>• 16 mai approbation du rapport par Valbom</li></ul>

\* Compte rendu annuel (CRA)

\*\* Gros entretien grande visite et renouvellement (GEGV&R)

### Une priorité sur la réduction des quantités en amont, la valorisation matière et organique en aval

Le marché des déchets est dominé par un quatuor (Véolia, Suez, Paprec et Derichebourg) concentrant plus de 60% de l'activité sectorielle. Au niveau national, les opérateurs du traitement bénéficient de la hausse des volumes de déchets à traiter et l'essor des activités de valorisation énergétique (dans un contexte de flambée des prix de l'énergie) qui dopent les recettes (Xerfi 2022).

La tendance observée au niveau national n'est toutefois pas corroborée par les résultats relevés par Bordeaux Métropole.

Les volumes de déchets ménagers (kg par habitant et par an) ont baissé de 10,6% tous flux confondus entre 2010 et 2022 (pour Bordeaux Métropole) pour un objectif fixé à -15% en 2030 (par la loi de transition énergétique d'août 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire de février 2020 dite loi AGEC). Actuellement, les déchets collectés par Bordeaux Métropole sont majoritairement valorisés énergétiquement, c'est-à-dire par incinération (54%). Les parts de valorisation matière (29%) et de valorisation organique (11%) sont également conséquentes.

**Selon les orientations du Plan Déchets 2021/2026 qui porte sa priorité sur la réduction en amont des quantités, « les actions de prévention et de modernisation du service mises en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Déchets vont permettre de réduire les quantités envoyées en centres de traitement (entraînant une maîtrise des coûts associés) et d'orienter une part plus importante en valorisation matière et organique. »**

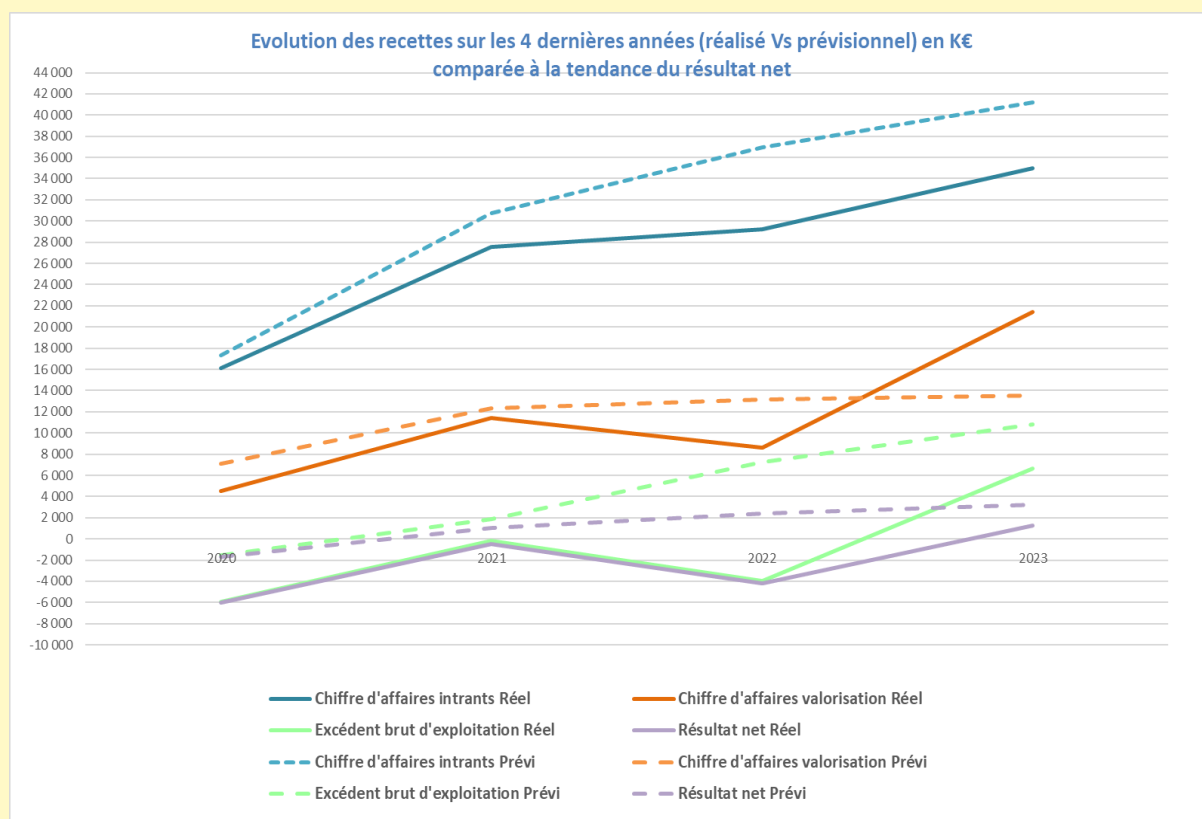
## ❖ Fiche d'identité

Contrat sur le traitement des déchets ménagers réunissant les deux unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon ainsi que le centre de tri de Bègles

<u>FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE</u>																									
<b>Titulaire</b>	Société dédiée Valbom – groupe Véolia																								
<b>Statut</b>	SASU au capital de 2 M€ détenu par Soval à 100%																								
<b>Président</b>	Mme Sophie Delage																								
<b>Directeur Général</b>	M. Christophe Aran																								
<b>Objet</b>	Exploiter et maintenir les installations de centre de tri et de valorisation énergétique + travaux d'extension du centre de tri et d'amélioration des Unités de valorisation énergétique																								
<b>Périmètre Géographique et fonctionnel</b>	Unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon (UVE) , le centre de tri de Bègles. Traitement des collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), des Collectes sélectives (CS), des Déchets d'activité économique non dangereux (DAEND) sur la Métropole, les 7 communes du SIVOM rive droite (sur 10) et en provenance d'apporteurs Tiers.																								
<b>Durée</b>	Du 20/02/2020 au 31/12/2027 pour le site de Bègles et du 01/01/2021 au 31/12/2027 pour le site de Cenon																								
<b>Données financières réalisées : en K€</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020 à 2023</th> <th>Moyenne/an</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>produits d'exploitation</td> <td>153 995</td> <td>38 499</td> <td>56 443</td> </tr> <tr> <td>charges d'exploitation</td> <td>157 438</td> <td>39 360</td> <td>49 816</td> </tr> <tr> <td>Excédent brut d'exploitation</td> <td>-3 443</td> <td>-861</td> <td>6 627</td> </tr> <tr> <td>Résultat Courant avant impôt</td> <td>-11 649</td> <td>-2 912</td> <td>-1 018</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>-9 334</td> <td>-2 333</td> <td>1 287</td> </tr> </tbody> </table>		2020 à 2023	Moyenne/an	2023	produits d'exploitation	153 995	38 499	56 443	charges d'exploitation	157 438	39 360	49 816	Excédent brut d'exploitation	-3 443	-861	6 627	Résultat Courant avant impôt	-11 649	-2 912	-1 018	Résultat Net	-9 334	-2 333	1 287
	2020 à 2023	Moyenne/an	2023																						
produits d'exploitation	153 995	38 499	56 443																						
charges d'exploitation	157 438	39 360	49 816																						
Excédent brut d'exploitation	-3 443	-861	6 627																						
Résultat Courant avant impôt	-11 649	-2 912	-1 018																						
Résultat Net	-9 334	-2 333	1 287																						
<b>Données de gestion réalisées : en T ou MWh</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020 à 2023</th> <th>Moyenne/an</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Apports sur centre de tri</td> <td>193 949</td> <td>48 487</td> <td>51 910</td> </tr> <tr> <td>Apports sur UVE</td> <td>1 337 942</td> <td>334 485</td> <td>364 554</td> </tr> <tr> <td>valorisation du tri (expédiés)</td> <td>189 670</td> <td>47 417</td> <td>50 885</td> </tr> </tbody> </table>		2020 à 2023	Moyenne/an	2023	Apports sur centre de tri	193 949	48 487	51 910	Apports sur UVE	1 337 942	334 485	364 554	valorisation du tri (expédiés)	189 670	47 417	50 885								
	2020 à 2023	Moyenne/an	2023																						
Apports sur centre de tri	193 949	48 487	51 910																						
Apports sur UVE	1 337 942	334 485	364 554																						
valorisation du tri (expédiés)	189 670	47 417	50 885																						
<b>Points de vigilance</b>	<p>Une activité en fort retrait par rapport aux prévisions du fait d'aléas techniques et de moindres volumes que prévus. Des retards sur la mise en service des biens empêchant le bon déroulé de l'équilibre économique du contrat qui se résorbera dans le temps.</p> <p>Des résultats structurellement négatifs en voie d'amélioration et un bilan soutenu par les subventions (préfinancement collectivité)</p>																								

## ❖ L'évolution de l'exécution du contrat ... en synthèse

L'exécution du contrat de traitement des déchets de Bordeaux Métropole, entré en vigueur depuis août 2019, se déroule en 2023 dans un contexte technique hérité des années précédentes différent du prévisionnel.



**L'année 2023** est le quatrième exercice du contrat de délégation d'une durée de 7 ans. Cet exercice marque une rupture avec les exercices précédents. L'excédent brut d'exploitation (EBE) est pour la première fois positif même s'il demeure inférieur à la prévision.

Alors qu'il croît régulièrement, à l'exception de 2022, le chiffre d'affaires toutes activités décolle (+49% Vs 2022). Cela s'explique d'une part, par le prix de vente de l'électricité (effet multiplicateur de 12) qui compense largement la perte de volume (-2,2% de MWh vendus Vs 2022) et d'autre part, par le versement de la rémunération fixe (versée par BM) à hauteur de 4,5 M€ (soit 46% du chiffre d'affaires tri) consécutive à la mise en service du centre de tri (financement de l'installation).

Sur l'activité de tri, le chiffre d'affaires hors rémunération fixe (4,5 M€ BM) diminue (-28% Vs 2022) car bien que les volumes et les prix d'apports de matières (intrants) augmentent, les prix de reprise des matières triées diminuent de l'ordre de 40% en moyenne Vs 2022. Le chiffre d'affaires de la valorisation s'effondre malgré un accroissement des volumes (+7,3% Vs 2022).

Sur l'activité de l'incinération, les volumes de vente diminuent en moyenne tous apporteurs confondus de 2% Vs 2022, le chiffre d'affaires demeure en hausse grâce à un effet prix.

Les charges d'exploitation augmentent de 19% Vs 2022, cela s'explique par une hausse de la masse salariale (+11% représentant 20% des charges) nécessitée par la technicité du centre de tri, par des coûts de panne et casse (+3% représentant 15% des charges), par le niveau des redevances (utilisation des installations pour les tiers) sur lequel Valbom s'est engagé à verser à BM (+5% représentant 25% des charges) et enfin par le versement de l'intéressement (2M€) sur la revente électrique (16 M€ de CA en 2023).

L'EBE en 2023, positif, ne permet pas de couvrir les dotations aux amortissements (6,8 M€) qui portent sur les installations mises en service pour lesquelles la rémunération financière n'est pas intégrale. Un décalage temporel est apparu entre produits (redevance financière versée à la plus tardive des mises en service des UVEs) et charges (amortissement dès la mise en service, actuellement centre de tri et Uve de Cenon) créant un déséquilibre.

Valbom dégage un bénéfice (+1,3 M€) grâce à la reprise de l'amortissement de la subvention d'investissement (1,6 M€). Pour autant ce bénéfice est moindre que la prévision qui se situait à hauteur de 3,2 M€.

**En cumul** depuis 2020, le chiffre d'affaires réalisé est de 154 M€ vs 173 M€ dans le prévisionnel. L'EBE s'élève à -3,4 M€, en deçà des dotations aux amortissements (7,3 M€) contre 18,3 M€ d'EBE pour 17 M€ de DAP dans le prévisionnel.

Le résultat net cumulé sur les 4 premiers exercices est de -9,3 M€ inférieur de 14,3 M€ au prévisionnel.

La recherche d'un EBE permettant de couvrir les charges calculées est un enjeu majeur.

**Le Bilan social**, assez conforme à la prévision dans sa structure financière s'équilibre grâce aux subventions d'investissement (préfinancement) versées par BM.

**La variation de trésorerie** continue d'être à zéro puisque tout remonte en gestion centralisée vers la maison mère. Les flux d'investissements (13 M€ en 2023) sont conséquents mais sans risque pour Valbom puisque couverts par les redevances financières versées par BM.

**Sur un plan opérationnel**, les trois installations, très complexes, fonctionnent de façon satisfaisante. Toutefois, plusieurs indicateurs n'atteignent pas la cible contractuelle, pour l'ensemble des exercices 2021 et 2022 les écarts de performance donnent lieu à 142,5 K€ de pénalités (calculs BM).



# LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE

Compostage collectif de végétaux



Crédit Photo La Grande Jaugue

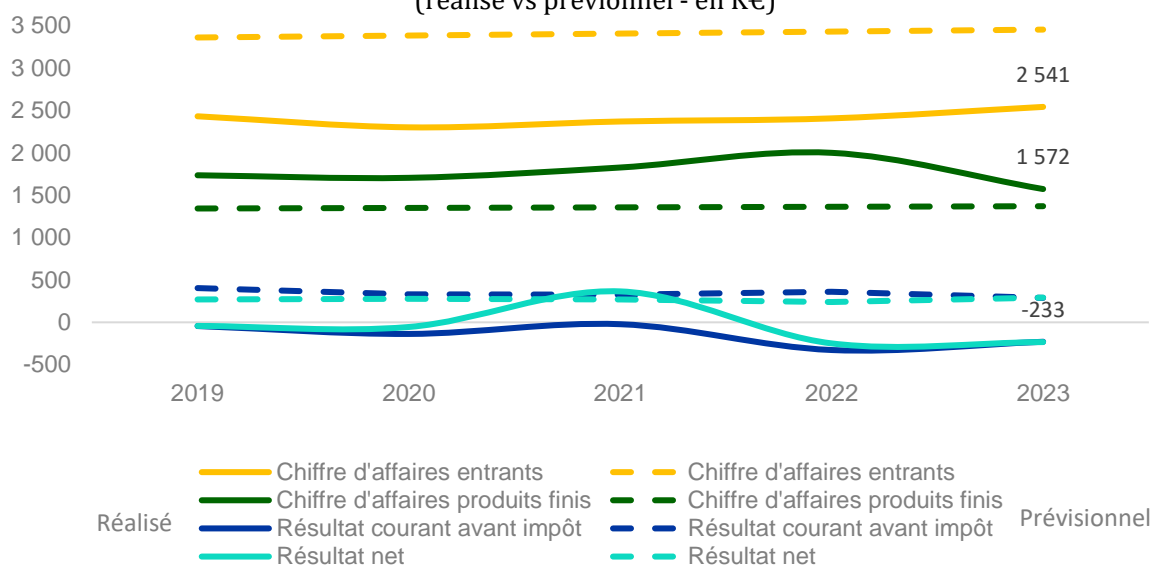
## SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêté des comptes 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>Février 2024 : envoi de la liste de documents à communiquer au plus tard le 01/03/2023</li> <li>1<sup>er</sup> mars 2024 : réception du Compte-Rendu Technique et Financier (CRETEF) de la majorité des documents demandés</li> <li>Avril 2024 : réception d'éléments supplémentaires sur demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mars/avril 2024 : échanges sur les comptes et le CRETEF</li> <li>Avril : envoi du rapport annuel du délégué au délégataire</li> </ul>

### ❖ Fiche d'identité

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE			
<b>Titulaire</b>	La Grande Jaugue, société dédiée à l'exploitation.		
<b>Statut</b>	SAS au capital de 1 000 000 €, détenue à 99,5% par la SAS FGJ (Financière Grande Jaugue), à 0,2% par Cassous, 0,1% par Sogefi Travaux et 0,2% par deux personnes physiques.		
<b>Société Exploitante</b>	Société La Grande Jaugue.		
<b>Président</b>	Laurent Lepingle.		
<b>Directeur Général</b>	Jean-Paul Langla.		
<b>Objet</b>	Le traitement des déchets verts de la Métropole (à l'exception de 7 communes gérées par le Sivom) et la vente du compost produit en qualité biologique.		
<b>Périmètre Géographique</b>	Apports provenant des centres de recyclage et des communes de BM (hors apports tiers). Traitements réalisés sur les plateformes de Saint-Médard-en-Jalles.		
<b>Durée</b>	20 ans, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2028.		
<b>Données financières :</b>	<i>2013* à 2023</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2023</i>
Chiffre d'Affaires (CA) en €	41 772 216	3 797 474	4 113 518
Résultat Courant avant impôt (RCAI) en €	-908 013	-82 547	-228 994
Résultat Net en €	653 718	59 429	-232 661
Taux de marge nette (RN/CA) en %	1,6%	0,14%	-5,7%
<b>Données de gestion : en T</b>	<i>2013* à 2023</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2023</i>
Apports déchets verts BM	486 219	44 202	40 204
Total compost vendu	190 182	17 289	14 727
* 2013 est l'année de mise en service de la 2 <sup>de</sup> plateforme.			
<b>Points de vigilance</b>	<p>A. Difficulté chronique à générer des résultats courants avant impôts positifs (<i>résultats nets lorsqu'ils sont positifs générés essentiellement à travers la vente de matériels donc des produits exceptionnels</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffre d'affaires issu de la vente de produits finis lourdement impacté par les difficultés qui touchent le marché du vin, jusqu'à présent des clients majeurs de la vente de compost</li> <li>- Capitaux propres en baisse, au plus bas depuis 2014</li> <li>- Faible niveau de trésorerie au 31/12/2023</li> </ul>		

### Evolution des chiffres clés sur les 5 dernières années (réalisé vs prévisionnel - en K€)



#### Exercice 2023

Dans la continuité des exercices précédents, la société ne parvient pas à dégager un résultat courant avant impôt positif. En l'absence de résultat exceptionnel en 2023, le résultat net est négatif (-0.2M€) pour la deuxième année consécutive.

Alors qu'il croît régulièrement depuis le début du contrat, sauf années exceptionnelles comme 2020, le chiffre d'affaires 2023 (4.1M€) est en diminution par rapport à 2022 (-6.6%). Cela s'explique par la baisse notable des ventes de produits finis, notamment des ventes de compost, alors que le chiffre d'affaires issu du traitement des déchets verts de BM est légèrement en hausse (+5%) grâce à l'effet prix, le tonnage d'entrants étant stable par rapport à 2022 (40kT).

Les charges d'exploitation (3.1M€) diminuent quant à elles significativement par rapport à 2022 (-14%). Cela s'explique en grande partie grâce à la baisse des charges variables, un retour à la normale du montant d'impôts et taxes payés après un rattrapage conséquent en 2022 et du coût de consommables qui avait connu de fortes hausses en 2022 (électricité, carburants).

L'Excédent Brut d'Exploitation s'améliore donc en 2023 (>1M€), mais est toujours légèrement insuffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Le prévisionnel (avenant 4 du contrat) prévoyait pour 2023 un résultat net de 0.3M€ grâce à un chiffre d'affaires prévisionnel de 4.8M€, correspondant à un volume d'entrants de 62kT<sup>1</sup>, et des charges d'exploitation prévisionnelles légèrement supérieures au réalisé mais dans une moindre mesure que l'écart de chiffre d'affaires constaté.

**En cumul** depuis 2008, date de début du contrat, le chiffre d'affaires réalisé est de 50M€ vs 53M€ dans le prévisionnel. L'EBE s'élève à 11.3M€, légèrement en deçà des dotations aux amortissements (11.6M€), contre 15M€ d'EBE pour 12.4M€ de dotations et amortissements dans le prévisionnel.

Le résultat net cumulé sur les 16 années de contrat est de 0.3M€, inférieur de 1.8M€ au prévisionnel.

La recherche d'un meilleur EBE reste l'enjeu majeur de cette délégation.

**La situation de trésorerie** s'est dégradée sur l'exercice (-0.35M€). Cela s'explique en partie par une diminution des dettes fournisseurs (-0.3M€) et l'augmentation du stock liée à la baisse des ventes de compost, qui ont eu un impact déterminant sur la variation du BFR (+0.5M€). Un nouveau recours à l'endettement semble inévitable pour 2024. La situation méritera donc une attention particulière, les ratios d'endettement de la société sont acceptables mais ne sauraient supporter une dégradation trop importante.

Concernant **l'exploitation des plateformes**, les travaux d'extension de la plateforme du Temple entrepris depuis 2021 sont finalisés (0.8M€). Les travaux visant le traitement des effluents sur les deux plateformes prévenant le risque de pollution du milieu naturel sont quant en voie d'être achevés en 2024 sur les deux plateformes.

<sup>1</sup> Estimation prévisionnelle non engageante pour BM



# ANNEXES DES ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES DÉLÉGATAIRES

## Analyse économique et financière de l'exercice 2023 de la société VALBOM délégataire de service public – tri et valorisation énergétique des ordures ménagères

### LES CONTROLES EFFECTUES

Les contrôles se sont déroulés de début mars (à réception de la V1 du compte rendu annuel et annexes financières) jusqu'au 19 avril 2024.

#### A. LE CONTEXTE DE L'ANNEE

Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole concernant la réception des apports métropolitains. BM souligne que sur un plan opérationnel, les trois installations (2 UVE sur Bègles et Cenon ainsi que le centre de tri) très complexes fonctionnent de façon satisfaisante. Plusieurs indicateurs n'ont toutefois pas atteint l'objectif contractuel ; il s'agit principalement de la disponibilité des trois lignes d'incinération du GTA de l'UVE de Bègles et de l'UVE de Cenon dans une moindre mesure, ainsi que de certaines performances environnementales et certains taux de captation de matière au centre de tri. Pour mémoire, pour les exercices 2021 et 2022, les écarts relevés par rapport aux objectifs contractuels de performance ont représenté respectivement 73,4 k€ et 69,1 k€ de pénalités d'exploitation selon le calcul de Bordeaux Métropole.

2023 a vu aboutir la concrétisation des ateliers tenus en 2022 sur le thème des inventaires et patrimoine. Les informations patrimoniales ont été transmises et expliquées à Bordeaux Métropole.

Outre les réunions mensuelles, des ateliers dédiés aux avenants se sont déroulés au cours de l'année 2023 :

- l'avenant 5 s'est concrétisé en janvier 2023 et avait pour objectif d'une part, de répartir la responsabilité de traitement relative à l'exploitation des caméras de surveillance, d'autre part, de substituer au projet de réalisation d'une résille coté rocade un projet de ravalement des façades ;
- la conclusion d'un protocole d'accord emportant avenant 6 en juillet 2023, portant sur les pénalités de retard et un nouveau partage des certificats d'économie d'énergies ainsi que la reprise des flux plastiques par BM.

Enfin, au cours du premier quadrimestre, des échanges ont eu lieu autour de la mise en œuvre de la cession de créance, l'actualisation du montant forfaitaire garanti, l'accord sur le montant à financer et l'arrêt du taux bancaire au jour de la mise en service du centre de tri.

#### B. INFORMATIONS FINANCIERES

La présente analyse financière de la société Valbom, délégataire de service public pour le traitement et la valorisation des déchets, est basée sur les comptes annuels comparés au plan d'affaires initial (compte d'exploitation prévisionnel de la période 2020-2027 annexé au contrat), un ensemble de documents techniques et financiers prévus contractuellement ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant.

##### Versions provisoires :

- Compte-rendu annuel du délégataire commenté par BM dans sa version 1, renvoyée le 26 mars à Valbom. Un retour de Valbom au 11 avril avec des éléments complétant le premier envoi. La version définitive est contractuellement due au 30 avril ;
- Grand livre des écritures comptables, liasse fiscale et annexe des comptes annuels.

Pièce	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Compte rendu annuel (Version provisoire)	29/02/2024 (V1)	x		V2 reçue le 11/04. Le 30/04 BM relève une dizaine de points non bloquants qui n'ont pas été traités par Valbom à ce jour.
Maquette Excel réunissant les points de contrôle	29/02/2024			Maquette complétée ou amendée lors des contrôles fait par BM
Gestion du patrimoine – onglet retraçant l'investissement (F1 à J)	29/02/2024 11/04/2024			Maquette envoyée avec des erreurs qui ont été corrigées en cours d'instruction du dossier.
Rapport 2023 du commissaire aux comptes (CAC)	A la date de rédaction du rapport, le CAC n'a pas encore émis son rapport pour l'exercice 2023. Les comptes de l'exercice 2022 ont été certifiés sans réserve le 15/06/2023 et transmis le 01/02/2024 par Valbom.			

## C. LES CONTROLES DU DELEGANT

Pièce	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
<b>Contrôles de cohérence :</b>				
Rapprochement comptes annuels/analytique/liasse fiscale	X			
chiffre d'affaires BM/factures	X			
Chiffre d'affaires de vente thermique et électrique	X			Intéressement sur énergie électrique validé pour 1,9 M€ en faveur de BM
Valorisation matières			X	Prix par produit centre de tri fournis. Difficulté rencontrée pour reconstituer le chiffre d'affaires par catégorie de matières. <b>Difficulté partagée auprès de Valbom (à parfaire).</b>
Tableau récapitulatif GEGV et R + entretien courant	X			cohérence des montants entre totaux, sous totaux et lignes de détail (UVE B et Centre Tri). <b>Analyse ultérieure à tenir pour recollement et validation de l'affectation par catégorie de dépenses (GEGV, Renouvellement et entretien courant).</b>
<b>- Subvention (préfinancement)</b>	X			Compte bilan en ligne avec les certificats administratifs émis par BM et le prévisionnel

### REMARQUES :

Le délégué lors de ses contrôles a relevé une différence très importante dans la gestion quantitative des stocks entre les deux unités de valorisation énergétique. Bègles compte plus de 638 références en stock quand Cenon n'en dénombre que 30. Ce point n'a pas été mentionné au délégataire dans le temps imparti mais fera l'objet de questionnements. Le contrat prévoit qu'en fin de DSP le stock soit constitutif de biens de retour, et le stock doit être suffisant pour couvrir les pannes courantes.

Les contrôles précédemment menés avaient amené le délégué à questionner le délégataire sur le différentiel d'enregistrement du poste étude et recherche Vs le PAI. Le Rapport annuel 2023 a permis de comprendre que

*le budget dédié aux systèmes d'information affectés initialement aux frais de recherche divers est finalement pris en charge par le siège Véolia.*

La lecture du Rapport annuel du délégataire (RAD) fait l'objet d'observations suite à confrontation avec l'ensemble des fichiers transmis. Les points qui ont été relevés dans la partie financière B. analyse des principaux écarts du compte de résultat et le plan d'affaires :

- Point sur la rémunération liée au traitement des déchets de BM (-3 138 K€), *BM relève qu'il n'est pas fait mention de la recette RFT pour 366 K€ versée par BM au titre de la part fixe sur le centre de tri qui a augmentée du fait du retard de MSI (voir synthèse effet taux et actualisation des indices +4 M€ sur la durée du contrat).* Modification faite par Valbom dans la V2 envoyée le 11 avril.
- Les entretiens et réparations en écart défavorable de -1 720 K€ *interrogent BM et seront à rapprocher du fichier consolidé d'inventaire comptable (existant + entrée immobilisation + Renouvellement – sortie).*
- Les autres services extérieurs sont indiqués en écart (défavorable) au plan d'affaires initial pour -861 K€. Étant précisé « dont 653 k€ de pénalités contractuelles liées aux retards de MSI sur les travaux de 1<sup>er</sup> établissement ». *Bordeaux Métropole remarque que les pénalités de l'avenant 6 s'élèvent pour le centre de tri (CdT) à 929 K€ concernant le retard de début de mise en service et à 164 K€ pour la durée de la MSI, au total des pénalités pour 1,1 M€. Valbom répond que des provisions avaient été effectuées sur l'exercice 2022 (918 K€). Sur 2023 ce sont les compléments pour 175 k€ sur le CdT et la nouvelle provision pour l'UVE B à hauteur de 478 k€ qui constituent le montant de 653 k€.*
- Charges de personnel écart défavorable -1 327 K€, accompagnée du commentaire « Lié aux ressources humaines engagées sur le nouveau centre de tri en 2023 (certains postes n'étant pas prévus au plan d'affaires), ainsi qu'à un effet inflation des salaires. » *BM souhaite préciser que la hausse de poste mentionnée ici ne concerne que le personnel détaché venu en renfort pour le suivi des travaux du centre de tri non calibré comme cela au plan d'affaires.*
- Amortissement : + 3 048 K€ écart favorable. L'explication peu claire a été reprise par Valbom. L'idée étant que le décalage de la MSI a évité l'amortissement du bien (puisque non mis en service comme prévu calendairement) mais a aussi empêché la facturation par Valbom de la part fixe RFU (2,8 M€). Les deux se seraient compensées.

Les points qui ont été relevés dans la partie financière D – avancement des amortissements et inventaire comptable :

- après investigation de BM, Valbom a corrigé les montants dans le fichier transmis. Les écarts entre fichier issu de la comptabilité, du suivi des travaux et l'inventaire ont donc été expliqués et aplanis.
- Pour l'obligation de Valbom de tenir un inventaire des immobilisations (article 24.1 du contrat), l'exercice 2023 avec l'entrée en immobilisation des biens du centre de tri et de l'UVE de Cenon a permis d'obtenir le fichier exhaustif et contrôlé.

## L'ANALYSE FINANCIERE DU COMPTE D'EXPLOITATION ET DES COMPTES SOCIAUX 2023 PAR LE DELEGANT

### A. L'ACTIVITE : BELLE REPRISE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU FAIT DU PRIX DE VENTE D'ELECTRICITE CONJONCTURELLEMENT FAVORABLE MALGRE UNE BAISSSE DES VOLUMES TRAITES

<b>ACTIVITE EN VALEUR (Euros) Source : CRETEF Valbom</b>					<b>écart 2023-2022</b>	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	en €	en %
BM - Tri rémunération proportionnelle	495 175,00	649 962,00	648 367,21	684 757,00	36 389,79	5,6%
BM - Tri rémunération fixe				4 506 795,00	4 506 795,00	
Clients Tiers - Tri	1 703 517,00	1 965 932,00	1 713 575,24	2 261 630,00	548 054,76	32,0%
Valorisation des matières triées BM	397 962,00	3 886 590,00	4 860 857,26	2 221 648,20	-2 639 209,06	-54,3%
BM - Incinération proportionnelle	2 843 161,00	5 907 945,22	5 802 410,09	5 656 872,00	-145 538,09	-2,5%
BM - Incinération fixe					0,00	
Clients Tiers - Incinération	10 404 332,69	16 102 192,78	17 026 241,08	17 661 038,00	634 796,92	3,7%
Valorisation des ferreux et non ferreux	0,00	7 399,00	42 354,00	34 946,00	-7 408,00	-17,5%
Valorisation énergétique (vente Axpo)	3 739 293,00	5 139 841,00	1 347 823,29	16 098 755,00	14 750 931,71	1094,4%
Valorisation thermique (St Jean Belcier et Hts de Garonne)	349 917,00	2 373 591,00	2 434 428,57	3 086 452,00	652 023,43	26,8%
					0,00	
TGAP	650 703,00	2 931 353,00	4 010 095,01	4 225 907,00	215 811,99	5,4%
Autres	0,00	8 376,00	22 717,00	3 780,00	-18 937,00	-83,4%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>20 584 060,69</b>	<b>38 973 182,00</b>	<b>37 908 868,75</b>	<b>56 442 580,20</b>	<b>18 533 711,45</b>	<b>48,9%</b>

**Le chiffre d'affaires** 2023 décolle de presque +50% comparativement à 2022 s'établissant à hauteur de 56,5 M€.

Cette envolée (+18,5 M€) est essentiellement due à deux facteurs :

- 1- La rémunération fixe versée par BM correspondant à la part d'amortissement financier du centre de tri (4,5 M€).
- 2- Au prix de vente exceptionnel de l'électricité procurant un chiffre d'affaires de 16 M€.

De façon plus nuancée les recettes de tri (+ 0,5M€) et incinération (+ 0,5 M€) sont en hausse du fait d'un effet prix contrairement à la valorisation des matières triées qui subit un fort déclin (2,6 M€ Vs 2022).



en K€	Réel								
	2020	2021	2022	2023	cumulé	écart 2023-2022		Poids / total chges	
						en €	en %	en %	
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>20 640,11</b>	<b>39 003,18</b>	<b>37 908,87</b>	<b>56 442,58</b>	<b>153 994,74</b>	<b>18 533,71</b>	<b>49%</b>		
Achats stockés	942,29	1 170,05	2 320,28	3 018,98	7 451,59	698,71	30%	6%	
Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0%	
Achats d'étude et presta de service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0%	
Autres achats	286,75	287,12	394,14	1 007,24	1 975,25	613,10	156%	2%	
<b>Achats et variation de stock</b>	<b>1 229,04</b>	<b>1 457,17</b>	<b>2 714,42</b>	<b>4 026,22</b>	<b>9 426,84</b>	<b>1 311,80</b>	<b>48%</b>	<b>8%</b>	
Sous traitance	3 693,71	3 855,79	4 587,71	4 673,01	16 810,22	85,31	2%	9%	
Locations	7 211,89	11 270,86	11 694,18	12 417,53	42 594,46	723,35	6%	25%	
dont redevances BM	7 052,64	11 096,51	11 495,97	12 093,75	41 738,87	597,78	5%		
Entretien et réparation	3 787,76	5 705,02	7 139,57	7 386,84	24 019,19	247,27	3%	15%	
dont GEGV et R	3 190,09	5 123,54	6 395,16	6 715,75	21 424,54	320,59	5%	13%	
Assurances	1 095,40	1 878,75	-567,77	1 411,34	3 817,72	1 979,10	-349%	3%	
Etudes et recherches	922,31	-49,96	40,41	43,70	956,47	3,29	8%	0%	
Autres services extérieurs	1 092,82	1 999,37	2 108,42	2 848,53	8 049,14	740,11	35%	6%	
dont Frais de siège	432,59	1 076,39	1 186,85	1 557,37	4 253,19	370,52	31%	3%	
<b>Services extérieurs</b>	<b>17 803,89</b>	<b>24 659,83</b>	<b>25 002,52</b>	<b>28 780,95</b>	<b>96 247,19</b>	<b>3 778,43</b>	<b>15%</b>	<b>58%</b>	
<b>Impôts Taxes et versements assimilés</b>	<b>1 733,27</b>	<b>3 969,81</b>	<b>5 206,76</b>	<b>5 042,21</b>	<b>15 952,06</b>	<b>-164,55</b>	<b>-3%</b>	<b>10%</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 780,62</b>	<b>9 095,47</b>	<b>8 969,41</b>	<b>9 979,63</b>	<b>33 825,13</b>	<b>1 010,22</b>	<b>11%</b>	<b>20%</b>	
dont personnel détaché	114,78	565,08	914,96	1 046,44	2 641,26	131,48	14%		
dont personnel intérimaire	429,77	796,35	858,94	1 035,24	3 120,30	176,30	21%		
<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 986,85</b>	<b>1 986,85</b>	<b>1 986,85</b>		<b>4%</b>	
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>26 546,82</b>	<b>39 182,28</b>	<b>41 893,11</b>	<b>49 815,86</b>	<b>157 438,07</b>	<b>7 922,75</b>	<b>19%</b>	<b>100%</b>	

**Les charges d'exploitation** sont également en croissance en 2023 comparativement à 2022 de 19% soit presque +8M€. Les principales augmentations ont porté sur :

- Les locations (+6% vs 2022) pèsent pour 25% dans le total des charges. Elles incluent les redevances payées par Valbom à BM. L'augmentation est due à un effet hausse des indices de révision.
- Le personnel (+ 11% Vs 2022) pèse pour 20% dans le total des charges. L'augmentation est liée au besoin en personnel spécifiquement détaché nécessité par les travaux de premier établissement et par l'inflation.
- L'entretien et réparation (+3%) représentant 15% du total des charges. Ce poste s'est accru du fait de pannes et casses y compris sur le matériel neuf.

## B. LES RESULTATS : EN FORTE HAUSSE DU FAIT DE LA REPRISE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION (PREFINANCEMENT) CONSEQUEMMENT A LA MISE EN SERVICE DU CENTRE DE TRI

### Résultat par rapport à l'exercice précédent :

en K€	Réel		cumulé	écart 2023-2022 en k€
	2022	2023		
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>37 908,87</b>	<b>56 442,58</b>	<b>153 994,74</b>	18 533,71
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>41 893,11</b>	<b>49 815,86</b>	<b>157 438,07</b>	7 922,75
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 984,24</b>	<b>6 626,72</b>	<b>-3 443,33</b>	10 610,96
Reprises sur amort et provisions	0,00	0,00	<b>0,00</b>	
Dotations aux amortissements	68,05	6 888,91	<b>7 267,00</b>	6 820,86
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 052,29</b>	<b>-262,19</b>	<b>-10 710,32</b>	3 790,10
Produits financiers	0,00	40,63	<b>58,13</b>	40,63
Charges financières	127,44	796,81	<b>996,62</b>	669,37
<b>Résultat financier</b>	<b>-127,44</b>	<b>-756,19</b>	<b>-938,49</b>	-628,74
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-4 179,74</b>	<b>-1 018,38</b>	<b>-11 648,81</b>	3 161,36
Produits exceptionnels	10,00	2 357,99	<b>2 368,00</b>	2 347,99
dont subvention		710,38	<b>710,38</b>	710,38
dont amort. des redevances de préfinancement		1 639,59	<b>1 639,59</b>	1 639,59
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	<b>0,10</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>10,00</b>	<b>2 357,99</b>	<b>2 367,89</b>	2 347,99
PSRE (participation salariés résultats entreprise)	0,00	0,00	<b>0,00</b>	
Impôts sociétés (IS)	0,00	53,03	<b>53,03</b>	53,03
<b>autres charges</b>	<b>0,00</b>	<b>53,03</b>	<b>53,03</b>	53,03
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 169,74</b>	<b>1 286,58</b>	<b>-9 333,95</b>	<b>5 456,31</b>

L'excédent brut d'exploitation en 2023 est pour la première année positif mais ne permet pas de couvrir les dotations aux amortissements (7M€) correspondant à la mise en service du centre de tri, laissant un résultat d'exploitation négatif (-0,3 M€).

Ainsi le résultat courant avant impôts est négatif (-1 M€) car grevé des charges financières (0,8 M€).

**Le résultat net est positif à hauteur de 1,3 M€** grâce aux produits exceptionnels (2,4 M€) qui comprennent l'amortissement des redevances de préfinancement et les subventions des financeurs.

En effet, le préfinancement du centre de tri effectué par BM a pu lors de la mise en service du bien (03-2023) être repris pour la quote-part correspondant à l'amortissement.

### Résultat par rapport au plan d'affaires initial :

Le compte d'exploitation comparé au Plan d'affaires initial (PAI) pour les exercices 2022 et 2023 et le cumulé depuis 2020 :

en K€	Réel			PAI			Ecart au PAI (Réel - Prévi)		
	2022	2023	cumulé	2022	2023	cumulé	2022	2023	cumulé
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>37 908,87</b>	<b>56 442,58</b>	<b>153 994,74</b>	<b>50 644,80</b>	<b>54 754,11</b>	<b>172 867,68</b>	<b>-12 735,93</b>	<b>1 688,47</b>	<b>-18 872,94</b>
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>41 893,11</b>	<b>49 815,86</b>	<b>157 438,07</b>	<b>43 394,75</b>	<b>43 964,60</b>	<b>154 552,00</b>	<b>-1 501,64</b>	<b>5 851,26</b>	<b>2 886,07</b>
<b>EXCEDEMENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 984,24</b>	<b>6 626,72</b>	<b>-3 443,33</b>	<b>7 250,05</b>	<b>10 789,51</b>	<b>18 315,69</b>	<b>-11 234,29</b>	<b>-4 162,79</b>	<b>-21 759,01</b>
Reprises sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements	68,05	6 888,91	7 267,00	6 161,88	9 936,48	17 001,57	-6 093,83	-3 047,57	-9 734,58
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 052,29</b>	<b>-262,19</b>	<b>-10 710,32</b>	<b>1 088,17</b>	<b>853,03</b>	<b>1 314,11</b>	<b>-5 140,46</b>	<b>-1 115,22</b>	<b>-12 024,44</b>
Produits financiers	0,00	40,63	58,13	0,00	0,00	0,00	0,00	40,63	58,13
Charges financières	127,44	796,81	996,62	179,06	405,60	584,67	-51,62	391,21	411,95
<b>Résultat financier</b>	<b>-127,44</b>	<b>-756,19</b>	<b>-938,49</b>	<b>-179,06</b>	<b>-405,60</b>	<b>-584,67</b>	<b>51,62</b>	<b>-350,58</b>	<b>-353,82</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-4 179,74</b>	<b>-1 018,38</b>	<b>-11 648,81</b>	<b>909,10</b>	<b>447,43</b>	<b>729,45</b>	<b>-5 088,84</b>	<b>-1 465,80</b>	<b>-12 378,26</b>
Produits exceptionnels	10,00	2 357,99	2 368,00	1 736,35	3 040,20	5 023,01	-1 726,35	-682,21	-2 655,01
dont subvention		710,38	710,38	0,00	0,00	0,00	0,00	710,38	710,38
dont amort. des redevances de préfinancement		1 639,59	1 639,59	1 346,94	2 487,93	4 021,72	-1 346,94	-848,34	-2 382,12
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>10,00</b>	<b>2 357,99</b>	<b>2 367,89</b>	<b>1 736,35</b>	<b>3 040,20</b>	<b>5 023,01</b>	<b>-1 726,35</b>	<b>-682,21</b>	<b>-2 655,11</b>
PSRE (participation salariés résultats entreprise)	0,00	0,00	0,00	140,00	140,00	553,75	-140,00	-140,00	-553,75
Impôts sociétés (IS)	0,00	53,03	53,03	72,85	115,57	188,42	-72,85	-62,54	-135,38
<b>autres charges</b>	<b>0,00</b>	<b>53,03</b>	<b>53,03</b>	<b>212,85</b>	<b>255,57</b>	<b>742,17</b>	<b>-212,85</b>	<b>-202,54</b>	<b>-689,13</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 169,74</b>	<b>1 286,58</b>	<b>-9 333,95</b>	<b>2 432,61</b>	<b>3 232,05</b>	<b>5 010,29</b>	<b>-6 602,34</b>	<b>-1 945,48</b>	<b>-14 344,24</b>

Compte tenu du fait que le délégataire a effectué la comparaison du réel avec le plan d'affaires initial (PAI) libellé en € 2019, les écarts sont commentés sur cette base dans ce rapport

Pour mémoire :

- le déroulement des travaux n'a pas d'impact sur le compte de résultat si le calendrier initialement prévu est respecté. Or des retards ont été constatés sur les trois sites. Cela implique d'amortir les travaux (charge) notamment sur l'UVE de Cenon sans avoir la recette correspondante (paiement de la redevance fixe qui constitue du chiffre d'affaires) tant que l'UVE de Bègles n'est pas mise en service. D'où déséquilibre.

- Seul le centre de tri est financé par le moyen de la cession de créance payée par BM à la banque selon un échéancier de remboursement de la dette. Les unités de valorisation sont financées par le versement d'une redevance correspondant au montant à financer des travaux de premier établissement par BM à Valbom.

L'exercice 2023 dégage un résultat net positif de 1,3 M€ (2,3% du CA) qui ne suffit pas à égaler la prévision initiale fixée à 3,2 M€ car un écart défavorable de 1,9 M€ (non actualisé) est constaté. En cumulé (2020-2023) le déficit net réel s'établit à -9,3 M€ (-6% du CA) quand le prévisionnel prévoyait un résultat net positif de 5 M€. Ainsi l'écart se chiffre à 14 M€ (non actualisé).

Comparativement au plan d'affaires initial (PAI), pour 2023, il est relevé en particulier :

**Un chiffre d'affaires** supérieur au PAI de 1,7 M€ qui se compose de :

- **Une baisse de produits de 2,8 M€** en lien avec la mise en service de l'UVE de Cenon, prévue contractuellement sur 2022, qui a fait l'objet de modifications par avenant pour être effective sur l'exercice 2023. Les travaux de l'UVE de Bègles, initialement prévus en 2022, ne devraient être mis en service que sur l'exercice 2024.

Cette baisse est partiellement compensée par **une hausse de produits de 0,4 M€** en lien avec le retard de la mise en service du centre de tri. En effet, ce retard a eu pour conséquence un renchérissement (taux et actualisation des indices) de la redevance financière (part fixe) due par la métropole au titre des travaux, comparativement à la prévision contractuelle initiale. L'impact connu depuis le 28 avril 2023 s'élève à 4 M€ (24,2 M€ prévus contre 28,2 M€ au 28 avril 2023) sur le montant à financer.

**Ce qui est résumé dans le tableau ci-dessous :**

	Plan d'affaires initial (PAI)	Réel 2023	Décalage temporel	Montant décalé
Centre de tri	4,141 M€ (2022)	4,506 M€	1 exercice	+0,366 M€
UVE B	1,7 M€ (2023)	0	1 exercice	A minima -1,7 M€ (à actualiser)
UVE C	1,1 M€ (2023)	0	1 exercice	A minima -1,1 M€ (à actualiser)
<b>TOTAL</b>	<b>6,9 M€</b>	<b>4,5 M€</b>		<b>- 2,4 M€</b>

Le contrat prévoit en son article 57.1 que le montant des investissements des UVEs sera proposé à l'ajustement définitif par le délégataire à la plus tardive des Dates Contractuelles de Fin de mise en service industrielle (MSI) UVE. L'article 57.3.1.6 prévoit que le financement se calcule à la date effective de fin de mise en service. Ainsi même si l'UVE de Cenon est en service depuis janvier 2023, Valbom doit attendre la mise en service de l'UVE de Bègles (prévue fin août 2024) pour que le montant forfaitaire garanti des UVEs soit validé et permette d'établir l'échéancier déterminant la partie fixe à payer par BM.

- **Une amélioration** du chiffre d'affaires de valorisation énergétique de **9,3 M€** du fait de vente d'électricité sur le marché libre à des prix très élevés, ce qui est exceptionnel et lié à la conjoncture 2023, bien que les volumes ne soient pas au rendez-vous.

- **Un manque de volume** (tonnes de déchets à valoriser énergétiquement, valorisation matières et MWh d'énergie thermique et électrique vendue) pour l'ensemble des compensés parfois par un effet prix. **Le chiffre d'affaires y compris la Taxe générale sur les activités globales est en baisse de 5,2 M€.**

La hausse du chiffre d'affaires réelle Vs le PAI en définitive est due au seul effet prix.

**Des charges d'exploitation** réelles plus conséquentes que prévues de **5,8 M€** (49,8 M€ au réel Vs 43,9 M€ au PAI). Les principales raisons, chiffrées en écart sur l'année 2023, sont liées :

- aux pannes et casses même sur les nouveaux ouvrages entraînant plus d'entretien et réparation que prévue (+1,7 M€),
- aux arrêts sur les installations (UVEs) qui engendrent au redémarrage plus de consommation de gaz, à cela s'ajoute la hausse des prix de consommables réactifs (+1,5 M€),
- au recours de personnels qualifiés pour la conduite des travaux augmentant la masse salariale (1,3 M€),
- au versement de l'intéressement à BM sur la valorisation énergétique (+1,9 M€),
- à divers autres postes (-0,7 M€) qui ont varié à la baisse mais ne sont pas significatifs.

Ainsi l'excédent brut d'exploitation pour l'exercice 2023 est en retrait de 4,1 M€ par rapport au prévisionnel. Les dotations aux amortissements sont en net retrait par rapport au PAI du fait du retard de mise en service des biens, d'où un écart de charges favorable sur l'exercice 2023 de 3M€, ramenant l'écart sur résultat courant à -1,5 M€. L'écart sur le résultat net s'élève à -1,9 M€.

## **C. LE BILAN, UNE STRUCTURE FINANCIERE QUI S'EQUILIBRE GRACE AUX SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (PREFINANCEMENT) VERSEES PAR BM.**

**La situation du bilan** préoccupante en 2020 s'était améliorée en 2021 du fait des subventions d'investissements (préfinancement des travaux de premier établissement versé par la collectivité) de 10 M€ qui épongeaient une partie des résultats négatifs. En 2023, la situation perdure avec **17 M€** de subventions (**préfinancement des travaux**) versées majoritairement par BM **qui permettent aux capitaux propres de se maintenir hors de l'eau**, au regard d'une situation nette négative de 7,3 M€ avant subvention. Le montant résiduel de financement des travaux est pris en charge par le compte courant d'associé pour le centre de tri et les UVEs. En 2023 lors de la mise en place de la cession de créance (28 M€), la dette constatée vient s'apurer au fur et à mesure des versements de redevance financière versée par BM à la banque (4 M€).

en K€	REEL				Prévisionnel			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 661</b>	<b>39 479</b>	<b>63 546</b>	<b>76 435</b>	<b>9 903</b>	<b>45 918</b>	<b>58 735</b>	<b>50 079</b>
Immobilisations mises en concession par le concédant (brut)	0	0	0	0	152 741	152 741	152 741	152 741
- amortissements	0	0	0	0	-152 741	-152 741	-152 741	-152 741
Immobilisations mises en concession par le concessionnaire (brut)	3 917	20 975	43 063	60 331	15 074	52 046	56 747	56 747
<i>dont immobilisations en cours</i>	3 499	20 542	42 682	15 471	0	0	0	0
- amortissements	-122	-273	-313	-7 200	0	-903	-7 065	-17 002
Immobilisations financières	35	138	0	0	0	0	0	0
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>3 829</b>	<b>20 841</b>	<b>42 750</b>	<b>53 130</b>	<b>15 074</b>	<b>51 143</b>	<b>49 682</b>	<b>39 746</b>
Stocks	1 096	1 448	1 719	2 204	882	882	882	882
Créances	12 733	17 191	19 078	21 101	4 026	6 984	8 088	8 665
<i>dont Comptes courants d'associés</i>	4 759	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	3	0	0	0	-10 079	-13 091	82	787
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>13 831</b>	<b>18 638</b>	<b>20 797</b>	<b>23 305</b>	<b>-5 171</b>	<b>-5 224</b>	<b>9 052</b>	<b>10 333</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 661</b>	<b>39 479</b>	<b>63 546</b>	<b>76 435</b>	<b>9 903</b>	<b>45 918</b>	<b>58 735</b>	<b>50 079</b>
Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
+ Réserve Légale	0	0	0	0	0	51	173	200
+ Report à nouveau	-3	-6 026	-6 454	-10 624	0	-1 682	-1 682	-1 682
+ Résultat de l'exercice	-6 023	-428	-4 170	1 287	-1 682	977	2 260	3 032
<b>Situation nette</b>	<b>-4 026</b>	<b>-4 454</b>	<b>-8 624</b>	<b>-7 337</b>	<b>318</b>	<b>1 346</b>	<b>2 750</b>	<b>3 550</b>
Subventions d'investissement (Net)	4 023	10 063	16 082	17 291	5 364	13 582	15 201	12 161
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>-3</b>	<b>5 609</b>	<b>7 458</b>	<b>9 953</b>	<b>5 682</b>	<b>14 928</b>	<b>17 951</b>	<b>15 710</b>
Dettes financières	0	11 504	27 755	38 607	0	24 235	33 602	27 053
<i>dont Comptes courants d'associés</i>	0	0	26 551	13 092	0	0	0	0
Dettes d'exploitation	17 664	22 367	28 333	27 875	4 221	6 755	7 182	7 316
<b>Total Dettes</b>	<b>17 664</b>	<b>33 871</b>	<b>56 088</b>	<b>66 482</b>	<b>4 221</b>	<b>30 990</b>	<b>40 784</b>	<b>34 369</b>

## Les principaux ratios financiers (en €) :

L'autonomie financière<sup>2</sup> (13%) montre que les capitaux propres sont insuffisants au regard du total du bilan et en dessous de la prévision (30%). Les capitaux propres incluent les résultats déficitaires.

Ratios financiers	2 020	2 021	2 022	2 023
Capitaux propres	-2 995	5 608 718	7 458 318	9 953 441
Total bilan	17 660 945	39 479 316	63 546 331	76 435 111
<b>Autonomie financière</b>	<b>N/A</b>	<b>14%</b>	<b>12%</b>	<b>13%</b>

Comparé au total bilan, l'endettement apparaît comme très élevé (87%) du fait du poids de la dette, la cible était à 69%. La solvabilité est donc fragile même si elle s'écarte peu de la cible fixée à 19%.

En revanche, en matière de liquidité, pour la dette du centre de tri (cession de créance) comme pour les UVEs le risque se trouve chez BM qui rembourse auprès de la banque dans le premier cas et s'acquitte auprès de Valbom de l'échéance dans le second cas. Il n'y a donc aucun risque sur la capacité à rembourser de Valbom.

Ratios financiers	2 020	2 021	2 022	2 023
Total dettes	17 663 940	33 870 598	56 088 012	66 481 670
Total actif	17 660 945	39 479 316	63 546 331	76 435 111
<b>Endettement</b>	<b>100,0%</b>	<b>85,8%</b>	<b>88,3%</b>	<b>87,0%</b>
Capitaux propres	-2 995	5 608 718	7 458 318	9 953 441
Total dettes	17 663 940	33 870 598	56 088 012	66 481 670
<b>Solvabilité</b>	<b>N/A</b>	<b>17%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>

Ainsi, il peut être conclu que le déséquilibre de la structure bilantielle sur 2023 commence à être pour partie résolue dès lors que le financement par cession de créance s'est mis en place entraînant l'amortissement des immobilisations et des subventions.

## Éclairage sur les travaux et leur financement :

Les travaux d'extension du centre de tri se sont achevés le 28 avril 2023, les performances garanties étant atteintes. La créance détenue par Valbom sur Bordeaux Métropole relative à l'engagement de paiement d'une part fixe (redevance financière) sur les apports au centre de tri a été cédée à la banque. En contrepartie Valbom

<sup>2</sup> Autonomie financière = capitaux propres / total bilan

a reçu l'équivalent en trésorerie pour rembourser Soval (maison mère) qui a fait l'avance de paiement aux fournisseurs (investissement du centre de tri). La facturation des redevances financières fixes (créance) vient effacer la dette ainsi contractée par Valbom.

Quant aux travaux sur l'UVE de Cenon (mise en conformité du traitement des fumées), la période de mise en service industrielle commencée le 22 mars 2022 s'est achevée le 13 janvier 2023 après une période d'interruption (10 semaines) liée aux arrêts techniques. Les mêmes travaux sur l'UVE de Bègles ont subi du retard (environ 9 mois) à la suite de la liquidation judiciaire du prestataire principal courant 2022. Un nouveau retard d'environ 7 mois est venu s'ajouter.

## D. LA TRESORERIE : DE LOURDS INVESTISSEMENTS FINANCES TANT PAR LES SUBVENTIONS QUE PAR L'EMPRUNT (CESSION DE CREANCE)

Tableau de flux de trésorerie - Valbom	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat net	-3 227	-6 023 031	-427 720	-4 169 735	1 286 579
+ Dotations aux amort et Provisions		122 305	187 726	105 536	6 888 909
- Reprise sur amort et Provisions				37 484	
- Plus ou moins values de cessions				10 000	8 017
- QP Subventions virées au résultat					2 349 970
<b>capacité d'Auto Financement (CAF)</b>	<b>-3 227</b>	<b>-5 900 725</b>	<b>-239 994</b>	<b>-4 111 683</b>	<b>5 817 501</b>
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>3 135</b>	<b>7 730 619</b>	<b>492 292</b>	<b>3 764 371</b>	<b>-1 315 239</b>
Variation de Stocks (augm°)		-1 095 531	-352 377	-271 029	-485 075
Variation des créances d'exploitation (Augm°)		-5 515 819	-3 333 800	1 328 645	-1 335 567
Variation des dettes d'exploitation (diminut°)	3 135	14 341 969	4 178 469	2 706 755	505 402
<b>Variation nette autre exploitation</b>	<b>-1 121 691</b>	<b>1 982 386</b>	<b>-636 300</b>	<b>80 815</b>	<b>-1 650 660</b>
autres dettes et créances (dont fiscales et sociales)	-1 121 691	1 982 386	-636 300	80 815	-1 650 660
<b>Variation du BFR</b>	<b>-1 118 556</b>	<b>9 713 005</b>	<b>-144 008</b>	<b>3 845 186</b>	<b>-2 965 900</b>
<b>Flux net de trésorerie sur Activité (A)</b>	<b>-1 121 782</b>	<b>3 812 280</b>	<b>-384 002</b>	<b>-266 497</b>	<b>2 851 601</b>
Variation sur acquisition / cession immobilisations	-878 218	-3 038 632	-17 058 123	-22 142 649	-17 261 598
Variation sur acquisition / cession immobilisations Fi		-34 932	-103 539	138 472	
Variation Subventions d'investissement reçues		4 023 263	6 039 433	6 019 335	3 558 514
<b>Flux net de trésorerie sur Investissement (B)</b>	<b>-878 218</b>	<b>949 698</b>	<b>-11 122 229</b>	<b>-15 984 842</b>	<b>-13 703 084</b>
Variation de capital	2 000 000				
Variation des emprunts (émission- remboursement)		140	499 161	705 065	24 310 585
Variation comptes courant d'associé		-4 759 466	11 004 420	15 546 274	-13 459 103
<b>Flux net de trésorerie sur Financement (C)</b>	<b>2 000 000</b>	<b>-4 759 326</b>	<b>11 503 580</b>	<b>16 251 339</b>	<b>10 851 482</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>0</b>	<b>2 651</b>	<b>-2 651</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Tésorerie à l'ouverture	0	0	2651	0	0
Tésorerie à la clôture	0	2 651	0	0	0

Ce tableau d'analyse des flux de trésorerie 2023 indique que :

Les investissements de Valbom sont conséquents (flux de 17 M€, 22 M€ et 17 M€) sur les 3 dernières années. Ils sont partiellement compensés par les flux de subvention pour 6 M€, 6 M€ et 3,5 M€. Ces flux de subvention sont majoritairement constitués des versements de redevance de préfinancement de BM (14 M€) auxquels s'ajoutent les subventions des financeurs (Ademe, Citéo, ...). A fin 2023 le flux de trésorerie sur investissements est négatif pour 13,7 M€ générant un besoin.

Ce besoin est en partie compensé par les flux d'activité qui dégagent un excédent de 2,85 M€. En effet, la capacité d'autofinancement qui s'élève à 5,8 M€ (première année qu'elle est positive) est grevée de la variation du besoin en fonds de roulement positive (2,96 M€). Contrairement à 2022, sur 2023 les dettes fournisseurs et autres dettes diminuent et les créances clients et autres créances augmentent, ce qui signifie que le cash sort en plus grande proportion qu'il ne rentre.

Les flux de trésorerie sur financement montrent l'inscription de l'emprunt suite à la mise en place de la cession de créance pour 28 M€ dont il reste à rembourser à fin 2023 24 M€, par ailleurs, Valbom a commencé à rembourser l'actionnaire (21,8 M€) à hauteur de 13,5 M€.

Enfin, la variation de trésorerie à zéro pour la deuxième année consécutive (bien que 2 k€ ne soit pas significatif pour 2020 et 2021) remonte à la maison mère (gestion dite en « *cash pooling* ») laissant les comptes bancaires exsangues, sans impacter ni la disponibilité de la trésorerie ni le fonctionnement journalier pour Valbom.

## E. SUIVI DES INVESTISSEMENTS ET DE LEURS MODALITES DE FINANCEMENT

### 1. En période de réalisation des travaux et de préfinancement

#### a) Suivi du montant des investissements et calendrier de décaissement

Le montant des investissements du centre de tri a été actualisé au 28 avril 2023 pour les besoins de la mise en place du financement par cession de créance. L'enveloppe globale des travaux s'est élevée à 35,85 M€ sur laquelle sont venus s'ajouter les commissions bancaires (0,63 M€) les intérêts intercalaires (0,82 M€) et en déduction les RFT (redevances de préfinancement) pour 6,89 M€ ainsi que les subventions (2,2 M€). Ainsi le montant à financer s'est élevé à 28,2 M€.

Au bilan à fin 2023 ce sont 15,5 M€ qui restent en immobilisation en cours correspondant aux travaux de l'UVE de Bègles qui ne seront mis en service qu'au cours du dernier quadrimestre 2024. Lorsque les fins de MSI seront prononcées l'actualisation des intérêts intercalaires seront calculées et le montant à financer sera connu.

Le délégataire a fourni un relevé des investissements concessifs en cours sous la forme prévue à l'article 57.3.1.1 courant mars 2023 relatif aux dépenses engagées pour l'UVE de Cenon et de Bègles. C'est au cours de l'exercice 2024 que BM validera l'actualisation des indices retenus.

Le préfinancement des travaux de premier établissement a été entièrement versé par BM selon l'échéancier contractuel, le dernier versement relatif aux UVEs étant intervenu en novembre 2022.

La somme totale des préfinancements centre de tri et Uve représente 13,9 M€.

#### Suivi des modalités de préfinancement

Le délégataire dispose, en cumulé à fin 2023, des ressources suivantes pour le préfinancement des investissements restant (10,1 M€ au total) :

- 2 M€ de capital social apporté par le Groupe Véolia non encore affecté ;
- 7,1 M€ de Rémunération financière préfinancement (RFU) versés par Bordeaux Métropole enregistrés en subvention au bilan ;
- 1 M€ de subventions (Ademe) et certificats d'économie d'énergie (CEE) sur les UVE versées par les financeurs restant à affecter conformément au PAI ;

#### b) Suivi du montant à financer à long terme

A fin 2023, les investissements des UVEs inscrits en comptabilité s'élèvent à 20,8 M€ (montant des travaux entrés dans SAP). Soit 7,4 M€ pour UVE C qui est mise en service en 2023 et 13,5 M€ d'immobilisations en cours pour UVE B. Le plan d'affaires initial prévoyait un montant de 23,4 M€ (€ constant) pour les deux UVEs. Ce montant à financer (ou MAF) sera actualisé selon les indices jusqu'à la date effective de mise en service (MSI) de l'UVE B. L'actualisation jusqu'à la date contractuelle de fin de MSI porterait probablement le montant forfaitaire garanti à un montant proche de 24,8 M€. Le montant à financer serait de 24,8 – 10,1 préfinancements (à parfaire) soit environ 14,7 M€.

Le financement long terme sera enclenché après la plus lointaine des deux dates de mise en service des UVEs, courant dernier quadrimestre 2024.

### 2. Suivi des modalités de financement long terme

*Non concerné jusqu'à la mise en service industrielles des installations (MSI). A ce jour seule la mise en service du centre de tri a eu lieu.*

Dans le cadre de l'avenant N°2 suite à la prise en compte du retard des travaux de premier établissement, compte tenu de la découverte tardive du classement en zone humide du terrain assiette de l'extension du centre de tri et de sa pollution, il a été arrêté contractuellement que :

- la date contractuelle de début de MSI pour la tranche optionnelle des travaux à effectuer sur l'UVE de Bègles (bref seuil bas avec enquête publique) est fixée désormais au 18 décembre 2022 (+ 4 mois).  
A ce retard acté par avenant est venu se rajouter environ 7 mois de retard sur l'UVE de Bègles.  
Ainsi l'actualisation du montant forfaitaire garanti des travaux ne pourra être opérée au-delà de ces dates qui tiennent compte du retard imputable à Valbom. BM en agréant ces nouvelles dates de MSI ne saurait être engagée au-delà financièrement.

## **F. PERSPECTIVES (ELEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE)**

Bien que des retards cumulés de 9 mois puis 7 mois aient lourdement grevé le planning de mise en service de l'usine de Bègles, l'exercice 2024 devrait être celui de la réception du bien avec le financement par redevance fixe versée par BM pour les deux UVEs à compter du dernier quadrimestre.

Par ailleurs, Valbom prévoit un atterrissage du résultat net positif de 0,6 M€ en forte baisse (-2,1 M€) Vs l'attendu au PAI du fait d'une forte inflation des charges (+10%) bien que le chiffre d'affaires les couvrirait largement (+11%). Les décalages de MSI vont engendrer un report d'amortissement (charge calculée) non entièrement couvert par la reprise des subventions de préfinancement. L'écart sera lissé sur la durée restante du contrat.



# ANNEXE 1 : LES ELEMENTS PERMANENTS DU CONTRAT

## 1. Le contrat

### a. Qualification et durée

Le présent contrat est une concession au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du code de la commande public applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Bordeaux Métropole par délibération n°2019-476 en date du 12 juillet 2019 a attribué le contrat, portant sur l'exploitation du service public de traitement de déchets ménagers et assimilés au territoire métropolitain, à la société Soval. Ce contrat, d'une durée de 7 ans 10 mois et 8 jours, signé le 1<sup>er</sup> août 2019 a pris effet le 2 août 2019, lors de sa notification au délégataire.

La durée d'exploitation des installations, Unité de valorisation énergétique de Bègles (UVE B) et centre de tri, court à compter du 20 février 2020.

Pour tenir compte du décalage des échéances contractuelles des contrats en cours (notamment Rive droite énergie qui s'achève au 31 décembre 2020) au jour de la prise d'effet du contrat, l'Unité de valorisation énergétique de Cenon (UVE C) a intégré le périmètre du contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'échéance du contrat pour l'ensemble des trois unités (UVE B, UVE C et centre de tri) interviendra le 31 décembre 2027.

### b. Objet et missions confiées

Le contrat a pour objet de confier au délégataire, par l'utilisation des installations, le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de Bordeaux Métropole dans la limite de leurs capacités, et dans le respect des normes et réglementations applicables, et notamment des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter en vigueur, dont il est titulaire. Le Délégataire a seul le droit d'utiliser les installations pour la nécessité du service.

Plus en détail, les missions confiées aux risques et périls du délégataire sont les suivantes :

- la prise en charge, le contrôle systématique de la qualité des déchets entrants et la réception en totalité des déchets ménagers de Bordeaux Métropole, leur traitement et leur valorisation ;
- l'exploitation, la maintenance et l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement nécessaire des ouvrages, équipements et installations constituant le centre de tri, les unités de valorisation énergétique de Bègles et Cenon (UVE B et C) tout au long du contrat en vue de restituer les ouvrages et installations en état normal de service en fin de délégation ;
- la valorisation énergétique des déchets (thermique vers les réseaux de chaleur et électrique) ;
- la gestion des refus, des rejets et sous-produits de toute nature ;
- la valorisation des mâchefers et des métaux ferreux et non ferreux ;
- la valorisation des papiers graphiques et emballages issus du tri de la collecte sélective ;
- l'atteinte des critères permettant de prétendre à l'application d'une taxe globale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit quelles que soient les modalités d'évolution du calcul ;
- le transport, l'élimination et la valorisation des différents sous-produits issus des installations, refus ou déchets non incinérés notamment lors des arrêts techniques des UVE ou lors des travaux ; la prise en charge des déchets ménagers de Bordeaux Métropole lors des phases d'arrêt de ligne pour travaux.
- l'exploitation des vides de four et/ou du vide de tri, c'est-à-dire l'approvisionnement en déchets tiers complémentaires, compatibles avec les arrêtés d'autorisation d'exploiter.

Enfin, le délégataire prend en charge l'exploitation des installations existantes et réalise les travaux suivants :

- agrandir le centre de tri afin de tenir compte de l'extension progressive des consignes de tri des déchets de la collecte sélective à l'ensemble des emballages plastiques, conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte ;
- améliorer les performances environnementales du centre de tri, des deux UVE B et C en modernisant le traitement des fumées, afin de l'adapter aux meilleures techniques disponibles ;
- entretenir et moderniser le centre de tri, les deux UVE B et C ;
- réaliser les travaux d'export de chaleur vers la station d'épuration Clos de Hilde.

### c. Périmètre du service

Il a été décidé de confier à cette nouvelle délégation la totalité des installations nécessaires au service public de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- l'Unité de valorisation énergétique de Bègles (UVE B) des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 11 tonnes de déchets par heure (soit 33t/h et 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités ou groupements de collectivités et les Déchets d'activité économique non dangereux ou DAEND (ex Déchets industriels banals- DIB). Le traitement des fumées est humide. La mise en service initiale date de 1998 avec une importante mise aux normes en 2006.

- le centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages cartons, les Journaux revues magazines (JRM) et les autres papiers cartons (gros de magasin). Ils proviennent de l'ensemble des collectes sélectives. La mise en service initiale date de 1997.
- L'unité de valorisation énergétique de Cenon (UVE C) des déchets ménagers comprenant 2 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 8 tonnes de déchets heure (soit 16t/h et 138 000 tonnes par an). Le traitement des fumées est sec. Cette usine date historiquement de 1985 avec une importante mise aux normes en 2006.

L'UVE B se situe sur la commune de Bègles. L'UVE C se situe sur Cenon.

#### d. Société dédiée

Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à la collectivité d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, l'attributaire (Soval) s'est engagé à créer une société dédiée dont l'objet social est exclusivement réservé à l'exécution de cette délégation.

Son siège social se situe à Bègles, le capital social, détenu à 100% par Soval, s'élève à 2 000 000 d'euros, entièrement libéré lors de sa constitution.

La société dédiée créée le 5 juillet 2019 sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique (Sasu) s'est substituée à l'attributaire, Soval, à la date de signature du contrat le 1<sup>er</sup> août 2019.

Initialement dénommée IF42, la société dédiée a été renommée Valbom le 15 octobre 2019.

## Les avenants

En date du 24 janvier 2020, par délibération 2020-57 :

*Pour mémoire, dans le cadre d'une des missions de la société dédiée de valoriser énergétiquement les déchets en vue de fournir la vapeur au réseau de chaleur Saint Jean Belcier, une convention tripartite préexistait à la signature du contrat. Cette convention tripartite initialement signée entre Bordeaux Métropole, la société Astria, en charge de l'exploitation de l'UVE de Bègles (producteur) et la société Bordeaux Bègles Energies (distributeur) a dû être modifiée du fait du changement d'exploitant de l'UVE le 19 février 2020. La convention tripartite a été annexée au contrat de concession pour le traitement des déchets ménagers et assimilés.*

- **L'avenant n°1 au contrat Valbom**, notifié le 14 février 2021, a acté :
  - du changement de dénomination sociale de la société dédiée,
  - de la modification de l'annexe 35-2 du contrat de concession entre l'UVE B et le réseau Saint Jean Belcier.
- **L'avenant n°1 à la convention tripartite** a acté :
  - de la substitution de la société dédiée Valbom à Astria en tant que « producteur », à compter du 20 février 2020,
  - des modalités spécifiques pour la fourniture de chaleur en vue de la fabrication de froid par absorption et de sa tarification spécifique,
  - de la modification des pénalités en cas de non respect des disponibilités ,
  - de la modification du tarif de rachat R2.4 lié à la perception de subvention, compte tenu des subventions effectivement perçues par Astria,
  - de la modification de l'indexation des tarifs en vue de les lisser et de simplifier.

En date du 25 novembre 2021, par délibération 2021-723 :

- **L'avenant n°2 au contrat Valbom**, notifié le 8 décembre 2021, a eu pour objet de:
  - modifier l'annexe 35-1 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de chaleur, par un avenant n°1 à cette convention,
  - modifier et de valider l'annexe 35.3 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de vapeur à la station d'épuration Clos de Hilde,
  - modifier plusieurs articles du contrat de concession afin de clarifier / corriger certaines clauses identifiées après plusieurs mois d'exécution du contrat comme étant mal adaptées, et ce pour garantir la bonne exécution du contrat,
  - convenir d'une clause de revoyure pour soumettre à un conseil ultérieur les conséquences techniques et financières de la découverte d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain d'assiette de l'extension du centre de tri de Bègles.

En date du 25 mars 2022, par délibération 2022-146 :

- **L'avenant n°3 au contrat Valbom**, notifié le 6 mai 2022, a eu pour objet de :

- définir les montants des coûts des travaux supplémentaires liés à la découverte de la zone humide à hauteur de 711 584 € HT phase 1 ;
- modifier les dates de début de mise en service des installations (article 55.1), portant la date du centre de tri du 30 décembre 2021 au 8 septembre 2022. De même celle pour l'UVE de Bègles prévue le 26 août 2022 sera repoussée au 18 décembre 2022 ;
- modifier l'annexe financière (cadre I) relative au calendrier de réalisation des investissements ;
- mettre à jour l'annexe 49 « convention frais de siège » ;
- insérer une clause de revoyure relative à la modification du programme technique du délégataire concernant la cimaise sur l'UVE de Cenon ;
- acter du désistement de Valbom de son recours (incidences de la pandémie Covid 19 pour les années 2020-2021) engagé le 28 décembre 2020 devant le tribunal administratif de Bordeaux (affaire n°2006084-1).

En date du 7 juillet 2022, par délibération 2022-406 :

- **L'avenant n°4 au contrat Valbom**, notifié le 22 juillet 2022, a eu pour objet de :
  - informer sur l'évolution du montant de l'enveloppe de financement réservé auprès de la banque (+5 M€). De même, l'information a porté sur la prorogation de la période de disponibilité et des termes de financement maintenus jusqu'au 4 août 2023 ;
  - insérer une clause portant sur les principes de la République ;
  - insérer un système de plafonnement (2,5%) de l'indexation des redevances d'utilisation des installations pour le compte des tiers similaire à celui pratiqué sur les tarifs de traitement (PE1 et PE2) et de modifier les articles 42.9.2 et 49.9.2 du contrat ;
  - acter de la renonciation de Valbom au recours n°2202655 à l'encontre des titres émis relatif à l'application du plafond de 2,5%.

En date du 27 janvier 2023, par délibération 2023-37 :

- **L'avenant n°5 au contrat Valbom**, notifié le 6 février 2023, a eu pour objet de :
  - répartir la responsabilité de traitement entre le délégataire et le délégant relatif au traitement, notamment pour les données à caractère personnel issues de l'exploitation des caméras de surveillance sur les sites concernés par le contrat ;
  - substituer au projet de réalisation d'un ouvrage coté rocade de l'uve de Cenon un projet de ravalement et de mise en peinture de façades de l'uve de Cenon.

En date du 30 juin 2023, par délibération 2023-288 :

- **Le protocole d'accord valant avenant n°6 au contrat Valbom**, notifié le 11 juillet 2023, a eu pour objet de :
  - prendre acte de l'accord intervenu entre la Collectivité et la société VALBOM et portant sur les pénalités encourues par cette dernière en cas de non-respect des dates et/ou durées contractuelles de mise en service industrielle des installations, ainsi que sur certains surcoûts exposés par le délégataire au titre des travaux réalisés ;
  - apporter des modifications conventionnelles relatives aux modalités de versement par la société VALBOM des subventions, aide des financeurs tiers et certificats d'économie d'énergie au-delà des aides garanties, et à l'ajout des modalités de prise en charge des nouveaux flux plastique dans le cadre de la reprise des matières issues des collectes sélectives.

## ANNEXE 2 : INFORMATION GENERALE, L'ECONOMIE DU CONTRAT PREVISIONNELLE

### 1. Synthèse de l'économie du contrat telle que prévue initialement

#### a. L'économie du contrat repose sur les apports de tonnage de Bordeaux Métropole et sur les apports des Tiers :

- Pour les UVE, sur la durée du contrat la répartition prévisionnelle des tonnages est de 56% apportés par BM et de 44% apportés par les Tiers ;

UVEs (en T)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
Tonnage BM	1 699 500	56%	216 221	56%
Tonnage Tiers	1 361 573	44%	173 228	44%
<b>TOTAL</b>	<b>3 061 073</b>	<b>100%</b>	<b>389 449</b>	<b>100%</b>

- Pour le tri, sur la durée du contrat la répartition prévisionnelle des tonnages est de 79% apportés par BM et de 21% apportés par les Tiers ;

TRI (en T)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
Tonnage BM	358 000	79%	45 547	79%
Tonnage Tiers	94 585	21%	12 034	21%
<b>TOTAL</b>	<b>452 585</b>	<b>100%</b>	<b>57 581</b>	<b>100%</b>

#### b. Les flux entre Bordeaux Métropole et le délégataire sont composés :

- d'une part proportionnelle (PE), exprimée en €/T, au titre de l'exploitation de l'ensemble industriel et relative aux coûts d'exploitation des deux UVE et du centre de tri. Pour mémoire PE1 (valeur 04-2019) est fixé à 26,57 €/T HT pour les UVE et PE2 (04-2019) est fixé à 16,69 € HT/T pour le centre de tri. [Voir articles 42.8 et 49.8](#)
- d'une part fixe (RF), exprimée en €/an, au titre du financement des investissements. Celle-ci est décomposée entre la période de préfinancement (RF préfi.) et la période de financement long terme (RF long terme) après mise en service industrielle. La RFT préfinancement, relative au centre de tri, est fixée respectivement pour 2020 et 2021 à 3 443 898 € et à 3 450 894 €. La RFU préfinancement, relative aux UVE, est fixée à 1 920 452 € pour 2020, à 2 813 566 € pour 2021 et à 2 344 638 € pour 2022. Ces subventions sont décrites à [l'article 57.2](#) du contrat.
- En contrepartie de la mise à disposition des installations métropolitaine au bénéfice du délégataire, pour l'accueil des apports tiers, Bordeaux Métropole perçoit des redevances garanties exprimées en €/an. Ce sont les PAR A (pour les ouvrages affermés) et PAR C (pour les ouvrages concessifs) tant pour le tri que pour les UVE. [Voir articles 42.3 et 42.4, 49.3 et 49.4.](#)

#### c. Les composantes des flux de la rémunération du délégataire

Le délégataire perçoit une rémunération versée par les apporteurs tiers (proportionnelle au tonnage traité), au titre du traitement de leurs déchets sur les installations de Bordeaux Métropole. Le prix de traitement appliqué aux apporteurs tiers, doit être contractuellement supérieur au prix de traitement payé par Bordeaux Métropole [Voir articles 42.7 et 49.7.](#)

Les autres recettes de l'exploitant constitutives de son chiffre d'affaires sont :

- la valorisation énergétique électrique (vente d'électricité sur le marché libre pour celle issue de l'UVE B et vente à EDF pour celle issue de l'UVE C), et thermique (vente de chaleur aux réseaux de Saint Jean Belcier depuis l'UVE de Bègles et des Hauts de Garonne depuis l'UVE de Cenon et de vapeur à la station d'épuration clos de Hilde depuis l'UVE de Bègles) ;
- les reventes de matières triées issues des tonnages de Bordeaux Métropole ;

La répartition des recettes est la suivante :

UVEs + TRI (en €)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
<b>TOTAL Traitement BM (hors TGAP)</b>	<b>103 908 399</b>	<b>27%</b>	<b>13 219 898</b>	<b>27%</b>
<b>TOTAL Traitement Tiers (hors TGAP)</b>	<b>176 797 024</b>	<b>46%</b>	<b>22 493 260</b>	<b>46%</b>
<b>TOTAL Valorisation énergétique</b>	<b>74 316 986</b>	<b>19%</b>	<b>9 455 087</b>	<b>19%</b>
<b>TOTAL Vente de matières triées</b>	<b>26 579 746</b>	<b>7%</b>	<b>3 381 647</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>381 602 154</b>	<b>100%</b>	<b>48 549 892</b>	<b>100%</b>

NB : la rémunération financière en période de préfinancement (RF préfi.) a été intégrée dans le tableau des recettes ci-dessus, bien que comptablement elle soit enregistrée en tant que subvention (pour les UVEs = 21,2 M€ et CDT= 31,7 M€).

**d. Les investissements attendus sur les UVE s'élèvent à 22,3 M€ constants (ou 23,1 M€ courants) :**

- pour l'UVE B (13,8 M€ constants ou 14,3 M€ courants) ils correspondent au passage du traitement des fumées de humide à sec, à la régulation des combustions, au traitement des rejets (acides, oxydes d'azote ou Nox, dioxyne-furanes, ...).
- pour l'UVE C (8,5 M€ constants ou 8,8 M€ courants) les travaux consistent en une optimisation du fonctionnement des fours, et au traitement des rejets (Nox, dioxyne-furanes, mercure, ...).
- de plus, la tranche optionnelle portant sur l'atteinte des bas de plage Batael (performances améliorées du traitement des fumées) fixés par le *Best available technique reference* (BREF) dans sa version *final draft*<sup>3</sup> a été levée par Bordeaux métropole le 1<sup>er</sup> août 2019. Les travaux correspondants sont inclus dans les prévisions d'investissements.

Concernant le centre de tri, les travaux s'élèvent à 31,7 M€ constant (soit 32,6 M€ courant) et consistent à le dimensionner pour permettre l'extension des consignes de tri (plastiques notamment) à compter de 2023. Le montant prévisionnel des investissements, à amortir sur la durée du contrat, s'élève donc à 56,7 M€ (en euros courants/actualisés), dont 41% au titre des UVE B et C, et 59% au titre du centre de tri. En ajoutant 1,4 M€ d'intérêts long terme, le montant total des Emplois relatifs au financement des investissements, s'élève à 58,1 M€.

**e. Le financement des investissements (y c. frais financiers) est assuré par les ressources suivantes :**

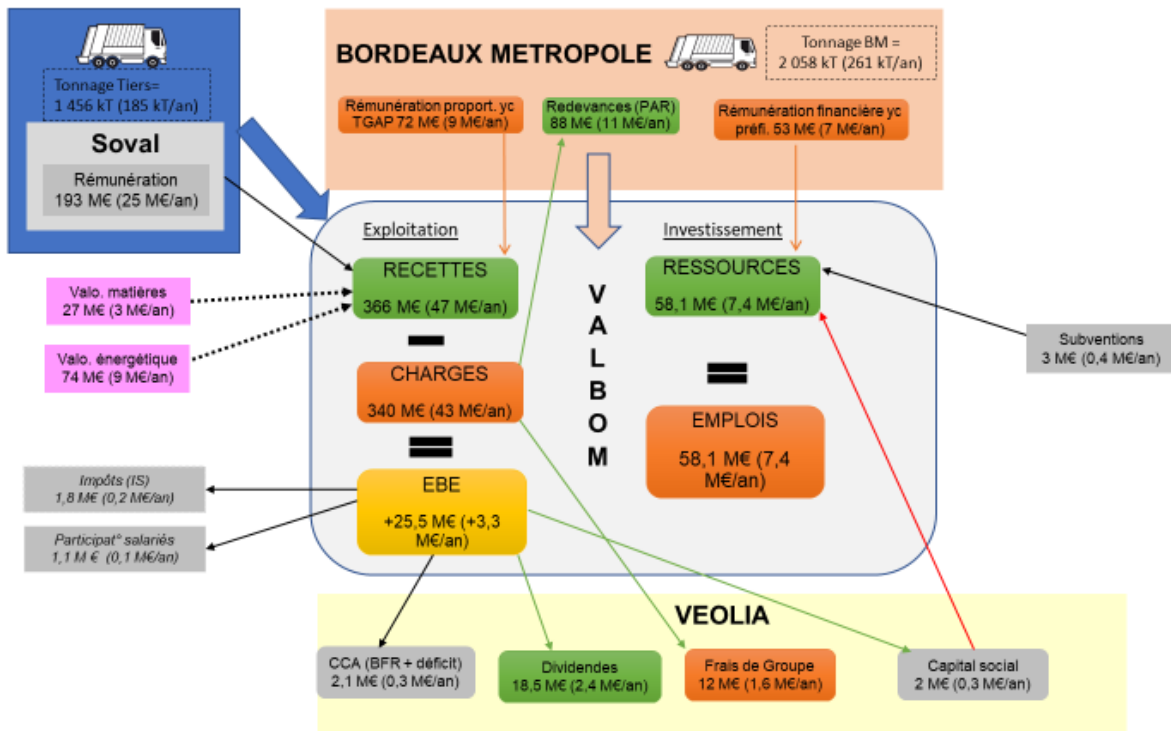
- 3,4% par le capital social apporté par le Groupe Véolia ;
- 5,5% par les subventions garanties par Valbom (filiale du Groupe Véolia, dédiée au contrat) ;
- 91% par la rémunération financière (y c. préfinancement) versée par Bordeaux Métropole ;

Synthèse financement (€ courants)	UVE B + C	TRI	Consolidé
<b>Emplois</b>			
Montant des investissements actualisés yc frais intercalaires	23 417 419	33 330 072	56 747 491
(+) Montant des frais financiers long terme	739 421	611 157	1 350 578
<b>(=) Total Emplois (Financement des Invest.)</b>	<b>24 156 840</b>	<b>33 941 229</b>	<b>58 098 069</b>
<b>Ressources</b>			
Capital social	2 000 000	0	2 000 000
(+) Subventions	1 010 355	2 200 000	3 210 355
(+) Rémunération financière (RFU + RFT), yc préfinancement (RF préfi.)	21 146 485	31 741 229	52 887 714
<b>(=) Total Ressources</b>	<b>24 156 840</b>	<b>33 941 229</b>	<b>58 098 069</b>

<sup>3</sup> Final draft = projet final

## 2. Synthèse des flux du contrat

Sur la durée du contrat de DSP (7,86 ans) en € HT constants



# Analyse économique et financière de l'exercice 2023 de la société La Grande Jaugue® délégataire de service public – intitulé compostage collectif de végétaux

## LES CONTRÔLES

### A. LE CONTEXTE DE L'ANNEE

Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole concernant la réception des apports métropolitains.

Financièrement, l'exercice 2023 est impacté par :

- Une forte baisse des ventes de produits finis impactant le CA, les stocks et les charges variables
- Une hausse des charges financières liées à la hausse des taux d'intérêts sur le compte courant et à la souscription de nouveaux emprunts.
- La poursuite des travaux de traitement des effluents

Par ailleurs, en parallèle de l'activité, il convient de souligner que malgré les interventions du délégataire<sup>4</sup> et de BM<sup>5</sup>, le câble d'électricité illicite détecté début 2021 est toujours branché.

L'impact financier serait estimé par La Grande Jaugue à 30 K€ / an<sup>6</sup>.

### B. LES INFORMATIONS FINANCIERES

LA GRANDE JAUGUE	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Rapport annuel du délégataire	X			
Comptes d'exploitation	X			
Balance générale, grand livre	X			
Suivi des stocks			X	Etat des stocks au 31/12 très peu détaillé, pas d'outil de suivi
Rapport 2023 du Commissaire aux comptes (CAC)	A la date de rédaction du rapport, le CAC n'a pas encore émis son rapport (devrait l'être sur juin). Les comptes précédents ont été certifiés sans réserve.			

### C. LES CONTROLES DU DELEGANT

LA GRANDE JAUGUE	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Rapprochement comptes annuels / comptes analytiques / liasse fiscale	X			A noter qu'un nombre important d'écritures de régularisations ont été enregistrées en 2023 sur les

<sup>4</sup>

Fournisseur d'énergie et Mairie de Saint-Médard prévenus, ainsi que dépôt d'une plainte auprès de la gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles. La plainte a fait l'objet d'un classement sans suite que le délégataire a récemment contesté.

<sup>5</sup>

Dépôt de plainte, également classée sans suite

<sup>6</sup> BM ne dispose pas d'éléments permettant de confirmer ou infirmer ce chiffre

Revue analytique du compte d'exploitation et du bilan	X			immobilisations. Il semblerait que bien que les chiffres correspondent in fine, les données saisies dans le logiciel d'immobilisation diffèrent de celles enregistrées comptablement.
Valorisation du prix à la tonne payé par BM	X			
Prix appliqué sur les apports tiers			X	Prix supérieur à celui payé par BM seulement à condition de retraiter les hausses tarifaires résultant des avenants.
Quantités apportées par les tiers	X			
Quantités vendues de bois énergie	X			
Transports des déchets pré-broyés entre Touban et LGJ	X			Données présentées dans le compte d'exploitation
Conformité de l'exploitation à la réglementation en vigueur		X		Des travaux de mises en conformité de traitement des effluents auraient dû être engagés il y a déjà de nombreuses années. Ils ne sont pas achevés à date sur une des plateformes.

## D. DISCUSSIONS EN COURS AVEC LE DELEGATAIRE

En septembre 2023, le délégataire a adressé à BM une offre de renégociation du contrat et sollicité la programmation d'un rendez-vous quinquennal prévu à l'article 3.5 du contrat. Début janvier 2024, BM a répondu en exposant les raisons pour lesquelles les demandes présentées n'étaient pas acceptables et proposé la tenue d'un rendez-vous quinquennal au cours du premier trimestre 2024. Les parties se sont ainsi réunies le 5 mars 2024 pour échanger sur les conditions d'exécution de la délégation de service public.

Par ailleurs, les discussions avec le délégataire concernant les amortissements et la VNC en fin de contrat de travaux de mises en conformité de traitement des effluents sont toujours en cours.



# L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX

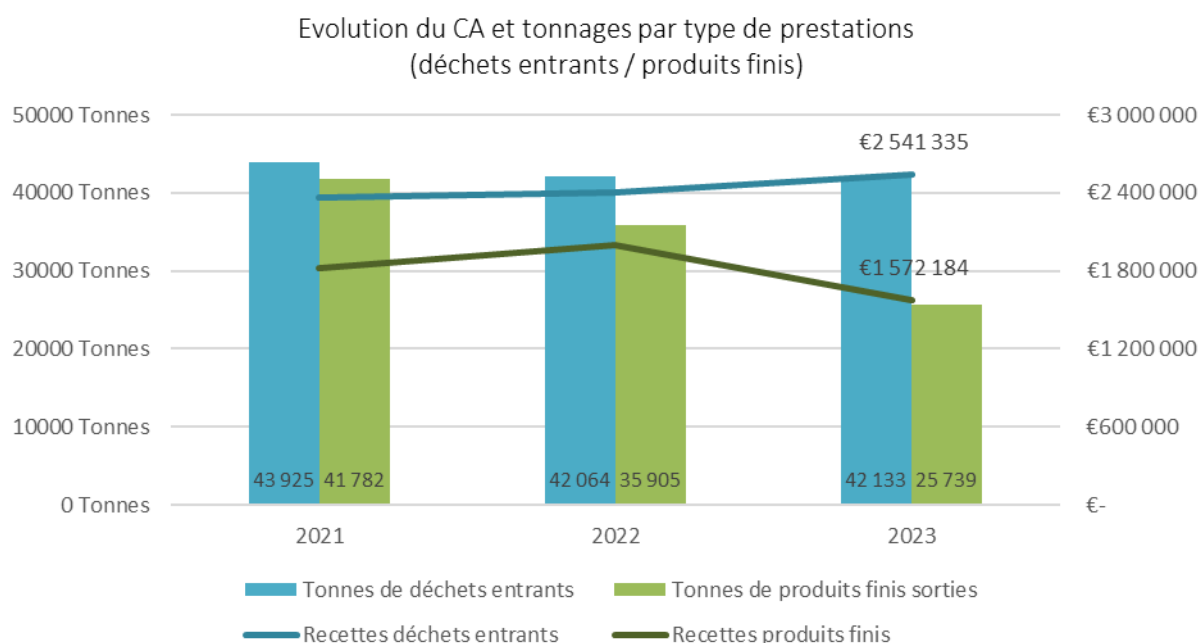
## A. LE COMPTE D'EXPLOITATION : EVOLUTION ANNUELLE

### 1. L'activité

L'activité de La Grande Jaugue consiste principalement à :

- Réceptionner et traiter, sur les installations acquises et réalisées, les déchets verts apportés par BM, et de manière plus accessoire, les déchets verts et les souches provenant de tiers ;
- Vendre les produits finis issus de l'exploitation, à savoir : le compost<sup>7</sup>, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère et terre végétale), les dérivés du processus de compostage (paillis et biomasse) et l'activité de négoce du mulch<sup>8</sup>.

#### 1.1. Le chiffre d'affaires : forte baisse des ventes de produits finis



Le chiffre d'affaires connaît une forte baisse en 2023, pour la première fois depuis 10 ans (hors faits exceptionnels en 2017 : rattrapage facturation 2013-2016 et 2020 : crise covid).

Les principaux éléments à noter sont :

- des apports de BM stables, oscillant autour des 40 kT, reflet du climat sur la végétation et des actions engagées par BM pour promouvoir le compostage individuel ;
- la chute des ventes de compost impactant lourdement le chiffre d'affaires ventes de produits finis sur-mesure (mélanges adaptés aux sols).

<sup>7</sup> Qualité répondant aux critères de l'agriculture biologique (Norme NFU 44 051 et Règlement CE 2092 /91).

<sup>8</sup> Le mulch désigne les « couvertures de sol ».

	2022	2023	N/N-1 T / €	N/N-1 %
<b>Tonnes de déchets entrants</b>	42 064	42 133	69	0%
<b>Tonnes de produits finis sorties</b>	35 905	25 739	-10 166	-28%
<b>Chiffre d'affaires (en €)</b>				
Recettes apports BM	2 314 420	2 435 156	120 737	5%
Recettes tiers végétaux	83 755	91 379	7 624	9%
Recettes tiers souches	7 750	14 799	7 049	91%
<b>Recettes déchets entrants</b>	<b>2 405 925</b>	<b>2 541 335</b>	<b>135 410</b>	<b>6%</b>
Recettes compost	1 221 599	876 873	-344 726	-28%
Recettes terreau	175 568	163 769	-11 799	-7%
Recettes fumier	18 384	17 023	-1 361	-7%
Recettes Terre végétale	212 111	165 484	-46 627	-22%
Recettes paillis	40 325	38 725	-1 600	-4%
Recettes mulch	139 566	144 499	4 933	4%
Recettes biomasse	191 979	165 811	-26 168	-14%
<b>Recettes produits finis</b>	<b>1 999 532</b>	<b>1 572 184</b>	<b>-427 348</b>	<b>-21%</b>
<b>Chiffre d'affaires en €</b>	<b>4 405 456</b>	<b>4 113 518</b>	<b>-291 938</b>	<b>-6,6%</b>

**Le traitement des entrants** constitue 62% du chiffre d'affaires (+6% /N-1) et correspond essentiellement à :

- 2 435 K€ relatifs aux déchets verts apportés par BM (40,2 kT sur l'exercice). Ce chiffre d'affaires est en légère croissance en raison de l'effet prix<sup>9</sup>.
- 106 K€ relatifs aux déchets verts apportés par des tiers (1,9 kT sur l'exercice).

**Les ventes de produits finis** constituent 38% du chiffre d'affaires (1.5 M€, -21% /N-1) et se composent de :

- 877 K€ de ventes de compost pur soit -28.2% par rapport à 2022. Cette baisse résulte de :
  - un effet volume important avec une chute de 36,6% par rapport à 2022, liée à plusieurs facteurs selon le délégataire:
    - Difficultés rencontrées par le monde viticole qui cherche la réduction des coûts en réduisant ou annulant l'apport d'amendement organique
    - Départ du plus ancien commercial en vigne
    - Baisse de l'activité de promotion immobilière qui impacte le marché « espaces verts »
    - Inflation et perte de pouvoir d'achat des particuliers
  - un effet prix (+13.3%) amoindrissant partiellement la perte de chiffre d'affaires (+100k€)
- 346 K€ de terreau (-6%), fumier (-7%) et terre végétale (-22%). Le terreau et le fumier sont amendés à 70% de compost en volume, et la terre végétale à 40% *[dans le respect de l'objet du contrat, la part de négoce doit rester accessoire voire marginale]*.
- 144 K€ de mulch, stable par rapport à n-1 (+3.5%) malgré des écarts importants au niveau des volumes et des prix : alors que la quantité vendue a augmenté de 44%, le prix moyen a baissé de 29%. Le mulch représente 3,5% du chiffre d'affaires total de la société *[dans le respect de l'objet du contrat, la part de ventes de mulch doit rester accessoire voire marginale]*. A noter que le mulch est le seul produit pour lequel le volume de ventes a augmenté en 2023.
- 165 K€ de bois-énergies, résultant de 3864 tonnes vendues *[le plafond de 4 000 T autorisées à l'avenant 4 est donc respecté]*.

<sup>9</sup> Indexation du tarif de la tonne traitée provenant de BM sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

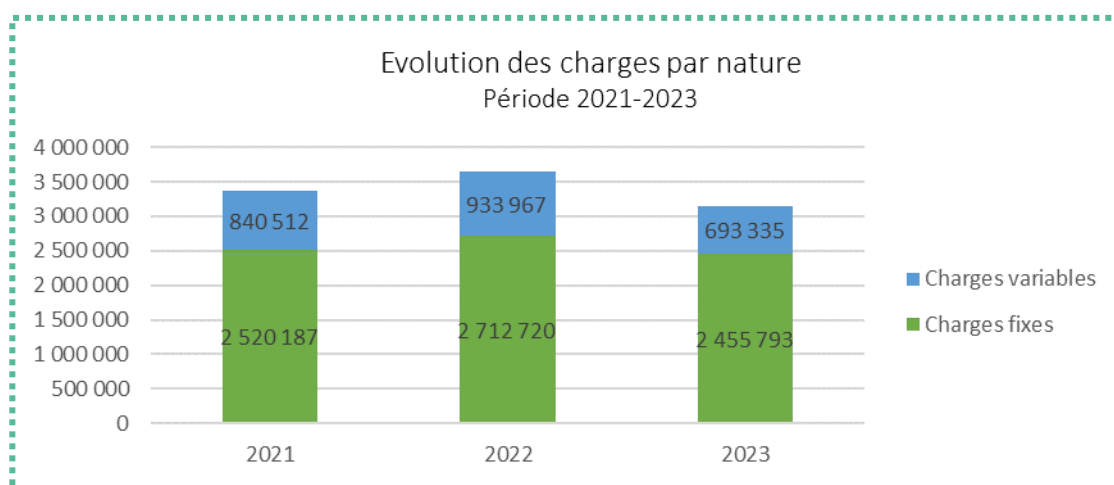
## 1.2. Les charges d'exploitation : baisse des charges variables, du Gazole Non Routier et retour à la normale des impôts

En €	2022 Réalisé	2023 Réalisé	Var. Ann. €	Var. Ann. %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>4 405 456</b>	<b>4 113 518</b>	<b>-291 938</b>	<b>-6,6%</b>
Personnel	1 302 655	1 256 453	-46 202	-4%
Frais de commercialisation	114 254	95 653	-18 601	-16%
Dépenses d'exploitation et de gestion	802 085	693 755	-108 329	-14%
Achats pièces et consommables	330 263	254 486	-75 777	-23%
Travaux et services extérieurs	434 998	294 366	-140 632	-32%
Maintenance des équipements	68 789	74 078	5 289	8%
Gros entretien	238 117	213 922	-24 195	-10%
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	15 593	17 494	1 901	12%
Impôts & taxes hors IS	198 288	92 164	-106 124	-54%
Facturation frais de siège	113 040	105 432	-7 608	-7%
Loyer terrain et frais de contrôle	28 607	29 466	858	3%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	<b>3 646 688</b>	<b>3 149 128</b>	<b>-497 560</b>	<b>-14%</b>

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et aux provisions (DAP) sont en baisse de 14%, soit près de deux fois la baisse du chiffre d'affaires.

Les postes de dépenses les plus significatifs ou variant le plus significativement sont les suivants :

- **Les dépenses de personnel** (1 256 K€) : représentent 40% des charges d'exploitation. Elles ne varient pas de manière significative par rapport à l'exercice précédent. La part de l'effectif salarié diminue, un recours important au travail intérimaire est constaté.
- **Les dépenses d'exploitation et de gestion** (693 K€ ; -14%) : ces dépenses correspondent principalement aux locations de matériels et à des charges variables (achats de matières). L'intégralité de la baisse constatée sur cette ligne est due à la baisse des achats de matières premières.
- **Les travaux et services extérieurs** (294K€ ; -32%) intègrent principalement les transports sur ventes et constituent donc des charges variables. Cette charge décline fortement, conséquence logique de la baisse des ventes de produits finis ajoutée à celle du coût des carburants entre 2023 et 2022.
- **Les achats de pièces et de consommables** (254 K€ ; -23%), correspondant essentiellement au gaz non routier (GNR) pour les matériels de chantiers sont en nette diminution, le cout de ce dernier ayant baissé significativement.
- Le poste **Impôts et taxes** (92 K€) est divisé par 2 par rapport à 2022. Il retrouve un niveau normal après un rattrapage de plusieurs années de CFE ayant impacté l'exercice 2022.



## 2. Les résultats : un EBE en hausse mais ne couvrant pas les charges liées aux investissements

En €	2022 Réalisé	2023 Réalisé	Var. Ann. €	Var. Ann. %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	4 405 456	4 113 518	-291 938	-6,6%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	3 646 688	3 149 128	-497 560	-14%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	733 139	1 023 378	290 239	40%
<i>EBE / CA (marge d'exploitation)</i>	16,6%	24,9%	0,1	
Dotations aux amortissements	1 026 576	1 023 865	-2 711	0%
Autres dotations aux provisions	-14 972	107 598	122 570	-819%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)</b>	-278 465	-108 085	170 380	-61%
<b>RESULTAT FINANCIER (RF)</b>	-47 941	-120 909	-72 968	152%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI)</b>	-326 406	-228 994	97 412	-30%
<i>RCAI / CA (marge globale)</i>	-7,4%	-5,6%	0,0	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)</b>	77 936	-4 088	-82 024	-105%
Impôt sur les sociétés	0	-420	-420	
<b>RESULTAT NET (RN)</b>	-248 469	-232 661	15 808	-6%
<i>RN / CA (marge nette)</i>	-5,6%	-5,7%	0,0	

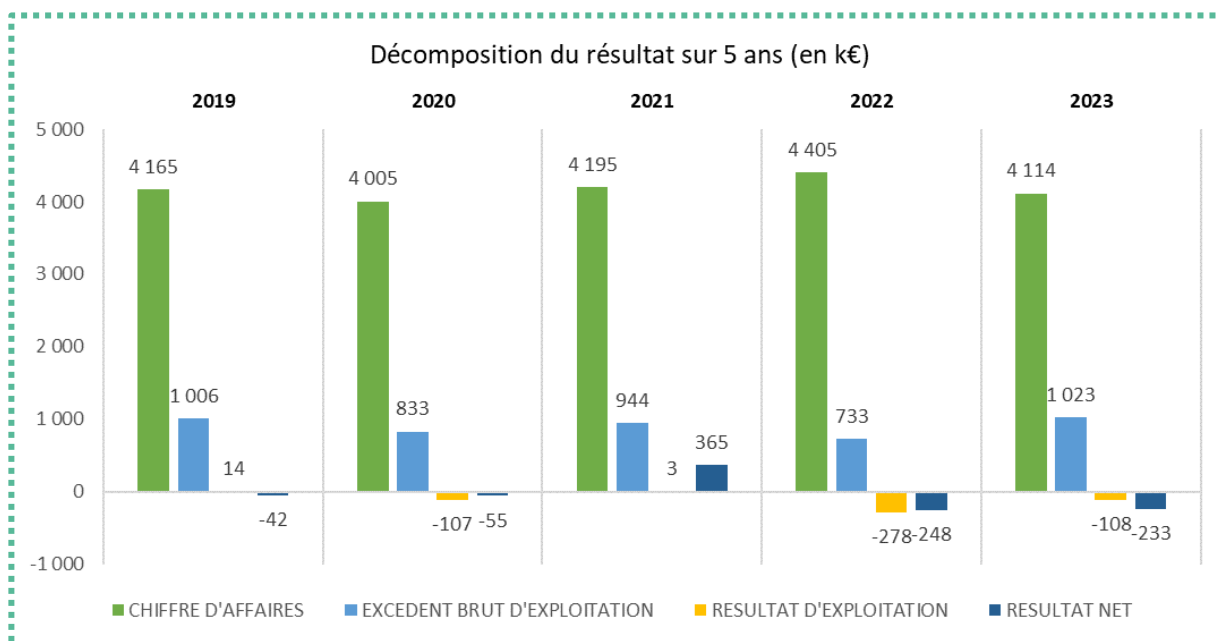
La baisse des charges surpassant celle du chiffre d'affaires, l'EBE est en nette progression en 2023, en absolu et en relatif. Il atteint même son plus haut niveau depuis 2018.

Toutefois, il ne permet pas d'absorber l'augmentation significative des investissements en 2022 -qui induisent des amortissements et des charges financières élevées en 2023- et l'absence de résultat exceptionnel.

Le résultat net 2023 est donc déficitaire à -232k€. C'est la deuxième année consécutive que le résultat est largement négatif.

En moyenne sur les dix dernières années, le résultat d'exploitation est négatif à -62k€. La rentabilisation de l'exploitation afin qu'elle couvre les investissements (amortissements et charges financières associées) continue de constituer l'enjeu prioritaire pour le délégataire, sans que l'on puisse constater d'évolution favorable notable.

Le **taux de marge global** (TMG), défini contractuellement par le rapport du RCAI sur le chiffre d'affaires, s'établit à -5,6% en 2023. En moyenne depuis le début du contrat, ce taux est de -3.5%.



## B. LE COMPTE D'EXPLOITATION COMPARE AU PLAN D'AFFAIRES (EN CUMUL DEPUIS LE DEBUT DU CONTRAT)

Les données prévisionnelles figurant ci-dessous sont issues du dernier plan d'affaires entériné par l'avenant n°4 au Bail Emphytéotique Administratif, et à la Convention d'Exploitation Non Détachable (CEND) rattachée, signé en 2017. Ce dernier plan d'affaires intègre donc pour la période 2008-2016 les données réelles.

### 1. L'ACTIVITE : UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN DEÇA DES PREVISIONS ET DES CHARGES D'EXPLOITATION LEGEREMENT SUPERIEURES

En €	Cumul Réalisé	Cumul Prévisionnel	Var. cumul R vs P €	Var. cumul R vs P %
Déchets verts traités BM	31 342 572	37 286 106	-5 943 534	-16%
Autres végétaux traités	1 236 756	1 040 252	196 504	19%
Ventes de produits finis	17 379 139	15 139 540	2 239 598	15%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>49 958 469</b>	<b>53 465 899</b>	<b>-3 507 431</b>	<b>-6,6%</b>
Personnel	15 752 479	15 965 464	-212 985	-1%
Frais de commercialisation	1 294 242	1 341 773	-47 531	-4%
Dépenses d'exploitation et de gestion	8 142 317	7 015 891	1 126 426	16%
Achats pièces et consommables	2 903 167	2 733 258	169 908	6%
Travaux et services extérieurs	3 695 865	3 741 991	-46 126	-1%
Maintenance des équipements	753 677	766 064	-12 387	-2%
Gros entretien	3 230 222	3 683 193	-452 971	-12%
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	315 379	382 921	-67 542	-18%
Impôts & taxes hors IS	828 648	412 943	415 704	101%
Facturation frais de siège	1 303 460	1 391 490	-88 030	-6%
Loyer terrain et frais de contrôle	601 665	647 676	-46 011	-7%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	<b>38 995 138</b>	<b>38 632 449</b>	<b>362 690</b>	<b>1%</b>

En cumulé depuis le début du contrat, le **chiffre d'affaires** total est en retrait de de -3,5 M€ (-7%) par rapport aux prévisions. Dans le détail, le chiffre d'affaires issu du traitement des déchets verts BM est inférieur de 6M€ au prévisionnel, écart essentiellement dû à l'effet volume. Les ventes de produits finis sont à l'inverse supérieures aux prévisions (+2M€), compensant en partie la différence sur le chiffre d'affaires total.

[En 2023, le chiffre d'affaires réalisé suit ces tendances : le CA issu des déchets verts entrants est inférieur au prévisionnel et le chiffre d'affaires issu des ventes de produits finis est légèrement supérieur.]

Concernant le réalisé avec la Métropole, il convient de préciser que les prévisions, établies en 2017 lors de la conclusion de l'avenant 4, ont été maintenues à 62 000 tonnes alors que la tendance était déjà globalement à la baisse autour de 45 000 tonnes apports BM + tiers<sup>10</sup> depuis 2015 et sans perspectives d'augmentation.

Malgré ce chiffre d'affaires inférieur de 7% au prévisionnel, le niveau de **charges d'exploitation** hors DAP au cumulé est supérieur de +1%. Cet écart moindre est en réalité constitué d'écarts plus importants qui se compensent, avec

- des charges supérieures au prévisionnel :
  - Dépenses d'exploitation et de gestion : +1,1 M€, probablement en partie corrélé aux ventes de produits finis supérieures aux prévisions (une partie des dépenses d'exploitation et de gestion étant des charges variables type achat de matières premières)
  - Impôts et taxes hors IS : +0,4 M€ par rapport au prévisionnel<sup>11</sup>
  
- des charges inférieures au prévisionnel :
  - Gros entretien : -0,45 M€, résultant de la présence d'un mécanicien en interne (non prévu dans l'avenant 4) ;
  - Dépenses de transport de déchets prébroyés : non-engagement pour -0,4 M€ en raison du décalage de la création de la plateforme sur la parcelle AB186 du site La Grande Jaugue.

<sup>10</sup> Pic le plus haut atteint depuis le début du Contrat en 2013 avec 53 KT.

<sup>11</sup> Ecart en partie lié à un changement de détermination de la valeur locative pour le calcul de la CFE

## 2. Les résultats : un résultat net très légèrement positif largement inférieur aux objectifs

En €	Cumul Réalisé	Cumul Prévisionnel	Var. cumul R vs P €	Var. cumul R vs P %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>49 958 469</b>	<b>53 465 899</b>	<b>-3 507 431</b>	<b>-6,6%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	<b>38 995 138</b>	<b>38 632 449</b>	<b>362 690</b>	<b>1%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>11 338 372</b>	<b>15 126 440</b>	<b>-3 788 068</b>	<b>-25%</b>
<i>EBE / CA (marge d'exploitation)</i>	<i>22,7%</i>	<i>28,3%</i>		
Dotations aux amortissements	11 584 955	12 357 129	-772 173	-6%
Autres dotations aux provisions	142 118	19 564	122 554	626%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)</b>	<b>-388 702</b>	<b>2 749 747</b>	<b>-3 138 449</b>	<b>-114%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (RF)</b>	<b>-1 038 153</b>	<b>-1 080 183</b>	<b>42 030</b>	<b>-4%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI)</b>	<b>-1 426 854</b>	<b>1 669 565</b>	<b>-3 096 419</b>	<b>-185%</b>
<i>RCAI / CA (marge globale)</i>	<i>-2,9%</i>	<i>3,1%</i>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)</b>	<b>1 774 599</b>	<b>1 418 483</b>	<b>356 116</b>	<b>25%</b>
Impôt sur les sociétés	66 218	960 238	-894 019	-93%
<b>RESULTAT NET (RN)</b>	<b>281 526</b>	<b>2 127 810</b>	<b>-1 846 284</b>	<b>-87%</b>
<i>RN / CA (marge nette)</i>	<i>0,6%</i>	<i>4,0%</i>		

Dans la logique des écarts de chiffres d'affaires et de charges d'exploitation décrits ci-dessus, l'EBE ainsi que la marge d'exploitation sont largement inférieurs aux prévisions (respectivement -3.8M€ et - 5 points).

Les écarts entre réalisé et prévisionnel constatés au niveau des dotations, résultats financiers et résultats exceptionnels sont moindres :

- les charges d'amortissement sont un peu moins importantes que prévues en cumulé fin 2023 (-0,8 M€), suite principalement au décalage de construction de l'extension de la plateforme LGJ (mise en service fin 2022 vs une mise en service dans le prévisionnel début 2019).
- le résultat financier est également légèrement inférieur au prévisionnel, en lien avec le décalage sur les investissements
- le résultat exceptionnel<sup>12</sup> réalisé en cumulé dépasse de 0.3 M€ les prévisions

La perte de marge d'exploitation se retrouve donc au niveau du résultat courant avant impôts et du résultat net. Le RCAI réalisé, négatif depuis 2014<sup>13</sup>, continue donc de diminuer en cumulé : il est de -1,4 M€ à la fin de l'exercice. L'écart avec le prévisionnel s'accroît et atteint -3 M€.

A travers l'exceptionnel réalisé (+1,7 M€ essentiellement par la vente de matériels de chantiers) le résultat net cumulé ressort légèrement positif à +0,3 M€ ; il demeure toutefois largement inférieur aux prévisions (-1,8 M€).

<sup>12</sup> Essentiellement de la vente de matériel

<sup>13</sup> A l'exception de 2017, année de rattrapage de CA lié à la prestation chargement et broyage pour la période 2013-2016

## C. LE BILAN : DES RESERVES EN BAISSSE, TRES INFERIEURES AUX PREVISIONS

En €	RÉALISÉ			PRÉVISIONNEL			Var RN / RN-1		Var RN / PN	
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	€	%	€	%
Immobilisations brutes	8 013 697	9 263 608	9 524 859	9 008 887	9 008 940	9 163 777	261 251	3%	361 082	4%
Amortissements cumulés	4 705 109	5 204 163	6 225 613	4 846 513	5 959 067	5 571 686	1 021 450	20%	653 927	12%
Immobilisations nettes	3 308 589	4 059 446	3 299 246	4 162 374	3 049 873	3 592 091	-760 200	-19%	-292 845	-8%
Stocks	231 753	206 124	265 111	61 387	61 694	62 003	58 987	29%	203 108	328%
Créances nettes (yc CCA)	992 564	947 799	1 023 260	938 414	944 165	952 153	75 461	8%	71 107	7%
Trésorerie	217 141	470 276	115 185	852 709	1 491 030	2 325 399	-355 091	-76%	-2 210 214	-95%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 750 046</b>	<b>5 683 644</b>	<b>4 702 802</b>	<b>6 014 884</b>	<b>5 546 763</b>	<b>6 931 646</b>	<b>-980 842</b>	<b>-17%</b>	<b>-2 228 844</b>	<b>-32%</b>
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0%	0	0%
Autres capitaux propres	665 939	417 470	188 896	1 499 720	1 739 444	2 031 094	-228 574	-55%	-1 842 198	-91%
Compte courant d'associé	1 000 000	1 800 000	1 300 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	-500 000	-28%	120 000	10%
Dettes bancaires longs termes	580 675	534 524	560 022	1 600 143	887 306	1 859 271	25 498	5%	-1 299 249	-70%
Dettes fournisseurs	988 248	1 258 693	936 900	489 754	491 452	509 650	-321 793	-26%	427 250	84%
Dettes fiscales et sociales	492 954	672 956	618 814	245 267	248 561	351 631	-54 142	-8%	267 183	76%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 750 046</b>	<b>5 683 643</b>	<b>4 702 801</b>	<b>6 014 884</b>	<b>5 546 763</b>	<b>6 931 646</b>	<b>-980 842</b>	<b>-17%</b>	<b>-2 228 845</b>	<b>-32%</b>

En cohérence avec les constats tirés de l'analyse du compte d'exploitation, le principal écart entre le bilan réalisé et le bilan prévisionnel se situe au niveau des réserves au passif et de la trésorerie à l'actif.

Les **ratios financiers d'endettement** sont impactés par cette baisse des capitaux propres, ainsi que le remboursement d'une partie du compte courant d'associé et une diminution des dettes fournisseurs.

Les ratios sont plutôt stables, avec une légère dégradation sur certains, témoignant d'une situation financière mitigée avec un endettement assez élevé et une capacité de remboursement correcte mais fragile :

- le ratio de solvabilité générale (Capitaux propres/Total passif) est stable à 0.25, un niveau assez médiocre
- le taux d'endettement net (Endettement net/Capitaux propres) augmente, il passe de 1.32 en 2022 à 1.47, un niveau plutôt élevé
- le ratio de levier financier ou capacité de remboursement (EFN/EBE) est en baisse par rapport à 2022 mais s'établit à 1.70, un niveau correct

Par ailleurs, les principaux éléments notables sont :

- Les **immobilisations brutes** : s'élèvent à 9,5 M€ et sont principalement constituées des plateformes (génie civil) et de matériels de chantiers.  
En 2023, elles ont augmenté de 0,3 M€, correspondant quasi en totalité aux travaux de traitement des effluents de la plateforme Touban. Le prévisionnel prévoyait un renouvellement d'une partie de l'équipement en 2023 avec mise au rebut de l'équipement remplacé, cela n'a pas été réalisé sur l'exercice. C'est ce qui explique l'écart assez faible entre les immobilisations constatées et celles prévues alors que les travaux de traitement des effluents (0.5 M€ à date) n'étaient pas prévus et que les travaux de l'extension ont été décalés de plusieurs années.
- Les **créances clients** : à leur niveau habituel (1M€), représentent environ deux mois de chiffre d'affaires.
- Le **compte courant d'associé** : diminué de 500 K€ sur l'exercice, il est de 1 300 K€ à fin 2023. La majeure partie des remboursements a eu lieu en fin d'année 2023, les recours au compte courant associé pour accompagner les tensions de trésorerie sont demeurés nécessaires au cours de l'année.
- Les **dettes financières** : globalement stables, les remboursements de capitaux sur l'exercice étant quasiment compensés par la souscription de deux nouveaux emprunts pour un total de 435 k€. Le recours à la dette bancaire est moindre en réalisé que dans le prévisionnel, avec une préférence donnée au compte courant d'associé. Cette modalité, potentiellement plus souple, s'est également avérée plus couteuse sur 2023 en raison de la forte hausse du taux d'intérêt fiscalement déductible.
- Les **dettes fournisseurs** : diminuent (0,3 M€) après un solde fin 2022 particulièrement élevé du fait de travaux réalisés en fin d'exercice.

## D. LA TRESORERIE : UNE SITUATION QUI SE DEGRADE

En €	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>364 953</b>	<b>-248 469</b>	<b>-232 661</b>
Dotations et reprises des amortissements et provisions	941 311	1 004 419	1 127 375
Plus et moins values de cession	386 995	77 939	
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>919 270</b>	<b>678 010</b>	<b>894 714</b>
Variation des stocks	66 773	-25 629	58 987
Variation des créances d'exploitation	-323 987	-44 765	75 461
Variation des dettes d'exploitation	351 655	450 447	-375 935
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-608 869</b>	<b>-520 841</b>	<b>510 383</b>
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 528 139</b>	<b>1 198 851</b>	<b>384 331</b>
Acquisitions d'immobilisations	-1 497 481	-1 875 993	-263 665
Cessions d'immobilisations	387 000	176 500	0
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 110 481</b>	<b>-1 699 493</b>	<b>-263 665</b>
Variation des comptes courants	0	800 000	-500 000
Emission d'emprunts	0	280 000	435 541
Remboursements d'emprunts	-371 391	-326 223	-410 199
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-371 391</b>	<b>753 777</b>	<b>-474 658</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>46 267</b>	<b>253 135</b>	<b>-353 992</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>170 877</b>	<b>217 141</b>	<b>470 276</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>217 141</b>	<b>470 276</b>	<b>115 185</b>

Les flux de trésorerie sont assez différents en 2023 de ce qu'ils étaient les deux dernières années. Les exercices 2021 et 2022 ont en effet été marqués par d'importants travaux qui ont absorbé le flux de trésorerie généré par l'activité et induit en 2022 un recours assez important à l'endettement. La quasi-fin des travaux en 2023 se traduit par une modification de la dynamique entre les flux de trésorerie.

Le **besoin en fonds de roulement** (BFR : Stocks + Créances – Dettes fournisseurs – Dettes fiscales et sociales) est négatif sur les trois dernières années, c'est-à-dire que les ressources d'exploitations dépassent les emplois d'exploitation. Il était exceptionnellement faible en 2021 et 2022 en raison des travaux qui ont augmenté significativement les dettes fournisseurs sur ces années. Le niveau des dettes fournisseurs retrouve un niveau normal en 2023 ce qui entraîne une variation significative du BFR (+510k€).

Cette importante variation impacte lourdement le **flux net de trésorerie généré par l'activité** (1.2M€ en 2022 vs 0.4M€ en 2023).

Les **investissements** assez faibles en 2023, malgré un flux net généré par l'activité en forte diminution, ont permis de procéder en fin d'année à un remboursement d'une partie du compte courant associé, en puisant sur la trésorerie de l'année passée.

En conclusion, la trésorerie nette diminue de 354K€ sur l'exercice pour s'établir à un niveau très bas fin 2023 (115k€). Ce niveau de trésorerie alerte : il est a fortiori insuffisant pour subvenir aux besoins futurs, notamment les investissements prévus en 2024 (fin des travaux de traitement des effluents, renouvellement matériel). Un nouvel endettement semble donc nécessaire en 2024.

L'inquiétude liée à cette situation peut être modérée par la dimension conjoncturelle des facteurs qui l'engendrent (investissements importants en 2021 et 2022, baisse du chiffre d'affaires en 2023 en partie liée au départ d'un commercial viticole historique) et par la solidarité parfaite et entière de la holding envers sa filiale La Grande Jauge prévue au contrat.



## **E. LES PERSPECTIVES : RENOUER AVEC LES NIVEAUX DE VENTES DE PRODUITS FINIS DES DERNIERES ANNEES AFIN DE RENTABILISER L'EXPLOITATION**

Les trois derniers exercices ont été marqués par des événements conjoncturels : importants travaux entamés en 2021 et qui ont perduré en 2022 ayant un fort impact sur la situation financière, hausse de certains coûts en 2022 liée à la guerre en Ukraine, et forte baisse de ventes de compost et autres produits finis en 2023 -notamment auprès du marché des viticulteurs en raison de différents facteurs dont en particulier le départ du commercial vin historique.

En dehors de la fin des travaux de traitement des effluents, prévus en 2024, aucun événement ou investissement exceptionnel n'est à ce jour connu sur la durée résiduelle du contrat.

De ce fait, le retour à des niveaux de tonnages sortants tels que ceux réalisés sur la période 2019-2022, associé à un léger effort permettant de stabiliser les charges fixes à leur niveau de 2023 en dépit de l'inflation, permettrait de renouer avec des résultats positifs tout en amortissant les récentes immobilisations.

Les investissements à réaliser en 2024 devront être financés par de l'endettement mais la situation financière s'améliorerait ensuite de 2025 jusqu'à la fin du contrat.

A l'inverse, sans une force de vente améliorée permettant de renouer avec les quantités vendues sur la dernière période hors 2023, les résultats d'exploitation risquent de continuer à se dégrader, tout comme la situation financière.

Il s'agit donc là de l'enjeu majeur du délégataire.

Par ailleurs, à 4.5 ans de la fin du contrat, une réflexion devra être menée avec les services de BM sur la gestion des immobilisations (ajustement éventuel du prévisionnel par rapport au réalisé concernant le renouvellement des équipements, prévisions éventuelles de cessions, etc).

Enfin, un avenant 5 au BEA et à sa CEND sera à prévoir au maximum d'ici fin 2026 (durée maximale de l'AOT), afin que soit ajouté au bail une superficie de 24 600 m<sup>2</sup> de la parcelle AB186.

## Annexe 1 : Rappel historique sur le contrat et les particularités

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, avec la société BTPS environnement<sup>14</sup>.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif (BEA) assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le **contrat initial** porte :

- d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets verts sur la plateforme existante de Touban (Saint-Médard-en-Jalles) et son aménagement ;
- d'autre part sur la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an (T/an) de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu-dit la Grande Jaugue (Saint-Médard-en-Jalles).

A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un prébroyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, l'**avenant n°1** au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la **création d'une Société anonyme (SA) dédiée, SA La Grande Jaugue®**, et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue®. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n°2010/16284 du Conseil communautaire du 24 septembre 2010, un **second avenant** à la CEND du BEA a été notifié le 19 janvier 2011. Il concerne, d'une part, la transmission de documents financiers au 30 juin qui permet, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue, un meilleur suivi des comptes de la société dédiée au contrat. Il permet de réviser, d'autre part, les capacités de réception de la plateforme de Touban, où le délégataire doit être en mesure de traiter au minimum 23 000 tonnes de déchets végétaux par an en provenance de la métropole et de ses communes ; la capacité maximale est de 30 000 tonnes (dont l'accueil à titre commercial de 2 000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers, cf. délibération 2010/0602).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes annuelles de déchets verts sur la seule parcelle AB20 (commune de Saint-Médard-en-Jalles) ayant été remise en cause, le contrat, qui prévoyait l'implantation de la plateforme de la Grande Jaugue sur deux parcelles (article 6.1.3), s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de **réaliser cette plateforme en deux phases**, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation.

Ainsi, il est convenu contractuellement dans l'**avenant n°3** que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jaugue. La phase 1 durera jusqu'à la plus lointaine des dates entre le recalibrage de la route départementale (RD107e2) et la maîtrise foncière de la parcelle AB22. La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré-broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jaugue l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Cet avenant 3 a été signé le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Des éléments postérieurs à la conclusion de l'avenant n°3 sont venus impacter les conditions d'exécution du service public durant la phase 1 de réalisation de la plateforme de compostage de la Grande Jaugue. Ils ont fait l'objet d'un **avenant n°4** (notifié le 4 décembre 2017). Cet avenant a porté sur la réduction du trafic routier (en effectuant les apports sous forme broyée et par gros porteurs) et la poursuite par le délégataire de l'activité broyage pour le compte de BM (non-aboutissement des centres de pré-broyage métropolitains projetés). Ce qui a donné lieu à indemnisation du délégataire pour le broyage et le chargement (période 2013-2016) à hauteur de 506 K€. Dès l'exercice 2017, ces prestations ont été intégrées dans le tarif à la tonne entrante (hausse du tarif des déchets verts - entrants - de 4,16 € HT). Enfin, BM a autorisé par cet avenant la production et la commercialisation accessoires de « bois-énergie » dans la limite de 4 000 T/an.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole adhère au **SIVOM Rive droite** pour 7 de ses communes (Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac et Lormont). Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé

---

<sup>14</sup> Société du groupe Cassous

gère et traite la collecte des déchets ménagers et de deux centres de recyclage ; en termes de déchets verts ceci représente environ 5 000 T par an.

## **Annexe 2 : Liste des documents transmis par le délégataire**

- Le rapport annuel
- La balance générale
- Le compte d'exploitation
- Le grand-livre
- La liasse fiscale
- L'état des immobilisations et des amortissements par compte et l'état des immobilisations par nature (biens de retour/reprise)
- L'état récapitulatif des stocks
- L'état récapitulatif des moyens humains
- Le tableau de suivi des amortissements des emprunts
- Des factures